



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente
de l'économie et du travail

Le mardi 30 avril 2019 — Vol. 45 N° 11

Étude des crédits du ministère du Travail, de l'Emploi et de la
Solidarité sociale (1) : volet Emploi et Solidarité sociale

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

2019

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'économie et du travail

Le mardi 30 avril 2019 — Vol. 45 N° 11

Table des matières

Emploi et Solidarité sociale	1
Remarques préliminaires	1
M. Jean Boulet	1
Mme Monique Sauvé	3
Discussion générale	3

Autres intervenants

Mme Claire IsaBelle, présidente

Mme Émilie Foster
M. Sylvain Lévesque
M. Alexandre Leduc
M. Gilles Bélanger

Le mardi 30 avril 2019 — Vol. 45 N° 11

**Étude des crédits du ministère du Travail, de l'Emploi et de la
Solidarité sociale (1) : volet Emploi et Solidarité sociale**

(Dix heures)

La Présidente (Mme IsaBelle) : Alors, ayant constaté... Bonjour, tout le monde, d'abord. Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'économie et du travail ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs appareils électroniques.

La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Emploi et Solidarité sociale des crédits budgétaires du portefeuille Travail, Emploi et Solidarité sociale pour l'exercice financier 2019-2020. Une enveloppe de quatre heures a été allouée à l'étude de ces crédits.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

La Secrétaire : Oui, Mme la Présidente. M. LeBel (Rimouski) remplace Mme Richard (Duplessis).

La Présidente (Mme IsaBelle) : C'est tout?

La Secrétaire : Oui.

Emploi et Solidarité sociale

La Présidente (Mme IsaBelle) : Merci. Alors, on va d'abord débiter par les remarques préliminaires. Ensuite, nous allons procéder à une discussion d'ordre général par blocs d'environ 20 minutes, incluant les questions et les réponses. La mise aux voix de ces crédits sera effectuée à la fin du temps qui y est alloué, c'est-à-dire demain avant midi.

Parfait. Alors, nous avons bien débuté les travaux à 10 heures.

Remarques préliminaires

Nous commençons immédiatement par les remarques préliminaires. M. le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, vous disposez de 12 minutes.

M. Jean Boulet

M. Boulet : Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, députés de l'opposition, mesdames et messieurs, bonjour. Il me fait plaisir de prendre part à l'étude des crédits du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Pour l'occasion, je suis accompagné par mon directeur de cabinet, Pierre Schetagne, et par la sous-ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Brigitte Pelletier. Des membres de mon ministère sont également avec nous aujourd'hui, et je les en remercie.

Mme la Présidente, je suis en poste depuis maintenant un peu plus de six mois. J'ai vraiment à coeur les responsabilités qui m'ont été confiées. Elles s'inscrivent dans un contexte très favorable puisqu'actuellement l'économie du Québec tourne à plein régime. À cet effet, je salue le dynamisme de nos entreprises et le savoir-faire de nos travailleuses et nos travailleurs.

Cette situation positive comporte cependant certains défis en lien avec l'emploi. Le phénomène de la rareté de la main-d'oeuvre touche toutes les entreprises de toutes les régions et tous les secteurs d'activité. Cette conjoncture est causée par un marché du travail en constante évolution qui a changé de façon marquée ces dernières années.

D'abord, notons les changements démographiques importants, dont la diminution de la population active de 15 à 64 ans. Il faut également souligner la forte croissance économique au Québec. Le taux de chômage, en mars dernier, au Québec se situait à seulement 5,2 %, et la situation de plein-emploi que vivent plusieurs régions se prolongera. Il est prévu que plus de 1,4 million d'emplois seront à pourvoir au cours de la période 2017-2026. Finalement, selon les dernières données disponibles, il y avait près de 118 000 postes vacants au Québec au quatrième trimestre de 2018, une augmentation de 27,5 % par rapport au même trimestre en 2017.

Dans un tel contexte, il est important que nous agissions pour soutenir nos entreprises et nos travailleurs en favorisant la participation au marché du travail du plus grand nombre de personnes. Pour répondre concrètement à la problématique de la rareté, j'ai entamé en février une tournée du Québec afin de mettre en oeuvre des actions avec les partenaires et intervenants du marché du travail. J'ai visité huit régions, et mon plan se déploie sur quatre fronts. Premier front : intégrer le plus grand nombre de personnes au marché du travail, entre autres les personnes handicapées, les travailleurs expérimentés, les autochtones et les immigrants. Deuxième front : adapter la main-d'oeuvre en soutenant les travailleurs dans l'adaptation de leurs compétences aux transformations de l'économie. Troisième front : préparer la future main-d'oeuvre en offrant des formations adaptées à l'évolution des besoins et inciter les jeunes à s'y inscrire. Quatrième front : accroître la productivité des entreprises en les accompagnant dans la mise en place de solutions pour compenser la rareté de main-d'oeuvre.

Pour réaliser ce plan, nous sommes déjà en action. Mon ministère a entamé, en janvier, une grande corvée afin d'écouter et d'outiller les entreprises ayant de la difficulté à recruter de la main-d'oeuvre. Près de 220 conseillers aux

entreprises se trouvant dans toutes les régions du Québec sont présentement à l'oeuvre pour aller au-devant des besoins des entreprises. Au cours de nos discussions d'aujourd'hui, nous aurons l'occasion d'en reparler plus en détail avec l'ensemble des données, mais, d'ores et déjà, je peux vous dire que notre nouvelle approche reçoit un écho très positif puisqu'elle répond à un besoin réel.

Afin de soutenir encore mieux nos entreprises, j'ai aussi annoncé plusieurs mesures depuis le début de ma tournée, dont une bonification du soutien financier pour les frais de formation liés à l'acquisition d'une nouvelle technologie visant à accroître la productivité, une bonification du soutien financier pour les entreprises qui revoient l'organisation du travail afin de compenser la rareté de la main-d'oeuvre par des gains en productivité, la mise en place d'un projet pilote qui a pour but d'intégrer, réintégrer ou maintenir en emploi des personnes en situation de handicap et d'accompagner les employeurs qui les accueillent en entreprise, et du soutien financier afin de compenser une partie des frais de recrutement et d'installation de travailleuses et de travailleurs qui s'installent dans une autre région. Comme vous le voyez, je tiens à ce que nos entreprises et nos travailleuses disposent de plus d'outils possibles pour se développer à leur plein potentiel.

En ce sens, nous avons repris, au cours des derniers mois, les discussions avec le gouvernement fédéral sur les ententes relatives au marché du travail. Celles-ci étaient suspendues depuis mai 2018. Dans le cadre de ces négociations, je poursuis l'objectif d'éliminer les dédoublements avec les programmes fédéraux de façon à ce que le Québec dispose de tous les leviers nécessaires pour permettre à un maximum de jeunes, de personnes handicapées et de clientèles appartenant à des groupes sous représentés d'accéder à un emploi dans le contexte actuel de la rareté de main-d'oeuvre.

Dans l'atteinte de ces objectifs d'intégration à l'emploi, mon ministère s'appuie notamment sur le travail des employés et des conseillers de Services Québec. Sur tout le territoire du Québec, Services Québec offre aux citoyens et aux entreprises un guichet multiservices afin de leur procurer un accès simplifié aux services gouvernementaux. Dans la dernière année, le déploiement des bureaux de Services Québec s'est poursuivi, et neuf centres locaux d'emploi sont devenus des bureaux de Services Québec. Ils offrent sous un même toit plusieurs services de différents ministères et organismes. C'est donc la porte d'entrée pour les entreprises et pour tous les citoyens.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale fournit également un filet social de qualité à ceux qui en ont besoin. En ce sens, Mme la Présidente, nous versons une aide financière aux personnes et aux familles n'ayant pas de revenus suffisants ou qui vivent des situations problématiques particulières. Nous offrons également du soutien et de l'accompagnement pour qu'elles puissent retrouver leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle.

Depuis plusieurs années, les clientèles au programme d'assistance sociale sont en baisse. Cette tendance s'est poursuivie en 2018. De janvier 2018 à janvier 2019, le nombre de ménages prestataires est passé de 298 485 à 284 101, une diminution de 14 384 ménages. Enfin, le taux d'assistance sociale se situait à un niveau plancher de 5,6 % en février dernier, alors qu'il était à 6 % en février 2018 et à 6,7 % en 2014. Notre gouvernement a l'intention de contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. J'ai annoncé, le 12 décembre dernier, des investissements de près de 1,5 milliard d'ici 2023 pour venir en aide aux personnes avec des contraintes sévères à l'emploi et pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Ce soutien a été confirmé par l'adoption de modifications au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles qui contribueront notamment à la mise en place progressive, d'ici 2023, du Programme de revenu de base pour des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi. À terme, ce programme permettra aux personnes bénéficiaires d'augmenter leurs revenus disponibles au-delà du seuil de faibles revenus et contribuera à améliorer leurs conditions de vie. Par exemple, une personne seule avec des contraintes sévères à l'emploi, qui est admissible, reçoit, depuis le 1er janvier dernier, 72 \$ de plus par mois. Ce montant augmentera progressivement pour atteindre 367 \$ de plus mensuellement dans quatre ans. Plus de 84 000 personnes bénéficieront de cette augmentation.

• (10 h 10) •

Mme la Présidente, notre gouvernement reconnaît aussi l'apport des organismes communautaires dans le développement social et économique du Québec. Leur engagement permet de faire une différence concrète et positive dans nos communautés. J'ai l'intention de déposer un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire avec l'objectif d'offrir un meilleur soutien et une plus grande reconnaissance à ces organismes. Nous consulterons le milieu communautaire afin de nous assurer que nos actions répondent à leurs besoins et renforceront leur capacité d'agir.

L'action bénévole est également d'une grande importance pour nos concitoyennes et concitoyens. Je tiens à rappeler que près de 2,4 millions de personnes font du bénévolat chaque année au Québec. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'honorer l'engagement exceptionnel de 35 bénévoles et cinq organismes de partout au Québec, le 9 avril dernier, lors de la 22^e édition du Prix Hommage bénévolat-Québec. C'était très inspirant.

Avant de conclure cette allocution d'ouverture, Mme la Présidente, je souhaite faire un tour d'horizon rapide de certains de nos investissements.

Les crédits accordés au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour 2019-2020 se chiffrent à plus de 4,4 milliards de dollars. Puisque les travailleurs expérimentés contribuent grandement au dynamisme du marché du travail, le budget 2019-2020 prévoit des mesures concrètes pour inciter les travailleurs expérimentés à prolonger leur carrière avec des investissements de 892 millions de dollars sur cinq ans. Un financement additionnel de 64,8 millions sur cinq ans est aussi annoncé pour la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024. Le budget prévoit également une bonification de l'enveloppe du Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail, qui passera de 30 à 75 millions.

Enfin, comme il est essentiel d'aider les familles qui ont besoin de soutien pour améliorer leurs conditions de vie, notre gouvernement prévoit un montant de 173,2 millions sur cinq ans distribué entre quatre ministères, dont le MTESS, pour mieux soutenir les familles à faibles revenus. De cette somme, un total de 146 est alloué au MTESS pour hausser le seuil d'exclusion des pensions alimentaires de 100 \$ à 350 \$ par enfant de familles qui bénéficient d'un programme d'assistance sociale.

Pour conclure, Mme la Présidente, je vous assure que le MTESS continuera d'agir concrètement pour contribuer au dynamisme de notre économie, bien-être de nos travailleurs et pour offrir des services répondant encore davantage aux besoins des citoyens. Merci. Je suis disponible pour répondre aux questions.

La Présidente (Mme Isabelle) : Merci, M. le ministre. J'invite maintenant la porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi et de solidarité sociale à faire ses remarques préliminaires pour un maximum de huit minutes. Alors, à vous la parole, la députée de Fabre.

Mme Monique Sauvé

Mme Sauvé : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Alors, je veux saluer, bien sûr le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale, les collègues de l'équipe gouvernementale, mon cher collègue de Vimont qui est avec moi aujourd'hui, collègue lavallois également. Je veux remercier, bien sûr, les grandes équipes du ministère, de la Commission des partenaires du marché du travail, tous les gens qui sont là et qui vont nourrir et contribuer grandement, j'en suis certaine, à la qualité de nos échanges.

Mme la Présidente, je ne prendrai pas mon huit minutes, je vous avise tout de suite, mais j'aurai un seul petit commentaire. Je sais que les crédits vont bien se passer parce qu'on est dans un dialogue constructif. Mais, en même temps, il y a un élément que je veux absolument mentionner, qui est question de rectification des faits, et ça va faire en sorte que ce petit deux minutes va faire en sorte que je vais me sentir encore mieux pour la suite des choses.

Alors, je sais qu'au fil des présentations devant les médias et les allocutions du ministre de l'Emploi, il y a eu grandement cette information à l'effet que dans l'ère libérale on n'avait rien fait en matière de pénurie de la main-d'oeuvre. Alors, on a même parlé de lacunes et tout ça. Moi, je veux ramener simplement les faits très gentiment et, en tout respect, je veux simplement dire que le 8 mai 2018, il y avait tout de même, tout de même une stratégie nationale de la main-d'oeuvre pour 1,3 milliard, qui était transversale à bien des ministères et qui était très porteuse, et ça s'est passé bien avant que soient prononcés les mots «pénurie de main-d'oeuvre», qui s'est fait lors du discours inaugural du premier ministre. Je l'ai fait avec le bon ton et je l'ai fait avec beaucoup d'ouverture, mais ça m'a fait du bien d'en parler dans mon introduction, Mme la Présidente. Je vous remercie.

La Présidente (Mme Isabelle) : Merci. Nous cédon maintenant la... Il n'y a pas de remarques préliminaires pour le deuxième groupe de l'opposition ni du troisième groupe d'opposition.

Discussion générale

Alors, nous allons procéder immédiatement à une première intervention de l'opposition officielle pour un premier bloc d'échange de 20 minutes. On a réajusté le temps. Alors, vous avez déjà 20 minutes. Alors, Mme la députée de Fabre, la parole est à vous encore.

Mme Sauvé : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Alors, écoutez, vous ne serez pas surpris d'apprendre que je veux bien sûr commencer avec la situation de la pénurie. Je pense que j'ai mis un peu la table.

Évidemment, la pénurie de main-d'oeuvre, c'est une situation criante, critique. Et avant de faire un peu le bilan de ce qui a été fait auparavant dans l'ancien gouvernement et de comparer ce qui se fait, je vais parler des initiatives du ministre et je vais lui adresser plusieurs questions, entre autres, par rapport à la Grande Corvée. Alors, il a débuté cette Grande Corvée, cette tournée de plusieurs régions du Québec en début d'année. Je pense, si ma lecture est bonne, je pense qu'il a déjà visité huit ou neuf régions... c'est le cas. Le ministre me dit que c'est le cas, alors j'ai bien fait mes devoirs. Donc, je suis tout ça de près.

Et évidemment, la Grande Corvée, bien, c'est l'occasion d'adresser le dialogue avec les acteurs du marché du travail, les gens d'entreprises, les gens de la commission des... pardon, les membres des conseils régionaux des partenaires du marché du travail, à chaque fois pour essayer de, bien sûr, adresser différentes solutions, mais surtout d'abord de les écouter.

Alors, il y a eu plusieurs, plusieurs couvertures de presse autour de la Grande Corvée, et on parlait d'une... le ministre parlait souvent d'une nouvelle culture d'organisation, parlait souvent d'un nouveau paradigme autant dans le rôle des conseillers aux entreprises, Emploi-Québec, que dans le service offert et l'accompagnement des entreprises.

Mais avant d'y aller plus dans le coeur de ce sujet-là, moi, j'ai eu une grande préoccupation lorsque j'ai entendu les commentaires du premier ministre lors de ses propres crédits. Et les premiers mots qu'il a eus pour parler de solutions à la pénurie de main-d'oeuvre, ce furent les mots «robotisation» et «transformation du marché du travail». Et nous en sommes jusqu'à un certain point, mais, quand on sait que le portrait des emplois disponibles au Québec, c'est... 87 %, ce sont pour les entreprises qui ont moins de 20 employés, je ne suis pas sûre que la robotisation est la panacée. Première chose.

Et deuxièmement, transformation du marché du travail, encore là, je veux bien, mais encore faut-il se dire que tout cela prend du temps. Donc, moi, je veux un peu entendre le ministre sur la question suivante, parce qu'en même temps, robotisation et transformation du marché du travail, on n'envisage certainement pas la robotisation pour le réseau de la santé et on n'envisage certainement pas la robotisation pour le secteur de l'éducation.

Alors, ma première question très globale : Est-ce que le ministre de l'Emploi, qui est leader du dossier pour les solutions à la pénurie, est-ce qu'il s'assoit avec ses collègues de l'Éducation et de la Santé pour avoir une vision transversale de solutions pour la pénurie?

La Présidente (Mme Isabelle) : M. le ministre.

M. Boulet : Merci de votre préoccupation. Encore une fois, ma collègue de Sauvé exprime très bien ce qui l'intéresse dans le dossier de la rareté de main-d'oeuvre. Effectivement, c'est un changement de culture ou de paradigme. On était habitué, à Services Québec, à recevoir des personnes qui cherchaient des emplois, alors que maintenant on demande à nos 220 conseillers et conseillères en entreprise, qui sont répartis dans les 17 régions administratives du Québec, d'aller au-devant des entreprises, donc d'essayer de travailler le plus possible en amont. Puis je vous assure que les conseillers et conseillères que j'ai rencontrés à ce jour sont extrêmement heureux que leur travail soit ainsi valorisé. Ils ont les outils, ils sont maintenant en mesure de frapper à la porte des entreprises, les rencontrer, établir un diagnostic et proposer un plan d'action. Et, à ce jour, on a communiqué avec au-delà de 6 000 entreprises et près de 40 % de ces entreprises-là nous disent : On a besoin de vous.

• (10 h 20) •

La robotisation à laquelle... qui est un des moyens d'augmenter la productivité, c'est évidemment une des façons de s'intéresser à la rareté de main-d'oeuvre, parce qu'on améliore la qualité de vie des salariés au travail, on améliore la productivité et souvent ça permet de générer des nouveaux emplois et souvent mieux rémunérés, avec de meilleures conditions de travail. Et ça, ça s'applique... j'aime ça aussi que vous parliez des petites, des moyennes entreprises de moins de 20 travailleurs. C'est généralement les organisations qui ont le plus besoin d'être accompagnées. Et nos conseillers, conseillères le réalisent quotidiennement, ces petites entreprises là n'ont pas de département de ressources humaines, ne sont pas équipées pour faire de la formation, du développement de compétences et du recrutement.

C'est, à ce jour, extrêmement bénéfique. Et j'essaie de travailler non seulement avec mes collègues de Santé, Éducation, mais avec tous mes collègues du Conseil des ministres. Avec ma collègue de la Santé, on s'est assis ensemble, on se préoccupe de la rareté de main-d'oeuvre pour les préposés aux bénéficiaires, pour les infirmiers, infirmières. À l'Éducation, avec mon collègue de l'Éducation, on se donne des plans d'action qui sont plus spécifiques. En Santé, par exemple, on parle de formations de courte durée, on parle de formations dans les CISSS ou dans les CIUSSS. On a des mesures concrètes.

On travaille de façon transversale, on essaie d'éviter le plus possible de travailler en silo parce que le phénomène de rareté de main-d'oeuvre, il nous concerne tous, il affecte tous les secteurs d'activité et toutes les régions du Québec de façon plus ou moins aiguë, mais ma tournée m'a permis de constater que partout, les partenaires puis les acteurs étaient extrêmement préoccupés. Il y a des idées, il y a des initiatives. Moi, j'ai fait des annonces, je l'ai précisé dans mon allocation d'ouverture et je vais continuer de faire des annonces pour faire en sorte que notre plan de match, il soit évolutif, pas statique, et qu'il soit en mesure de s'adapter en temps réel aux besoins évolutifs du marché.

La Présidente (Mme Isabelle) : Merci.

Mme Sauvé : Merci, Mme la Présidente. J'avais un peu peur que le mot soit prononcé, et il l'a été, c'est le mot «outils». Vous savez, quand une entreprise de 20 employés et moins appelle son conseiller aux entreprises... Mais là, pour maintenant, avec la Grande Corvée, c'est l'inverse, hein? Le conseiller aux entreprises n'attend plus d'avoir l'appel de la petite entreprise, il l'appelle. Moi, je me mets à la place, là, du gestionnaire qui n'a pas de service de ressources humaines, qui n'a plus de stratégie de recrutement qui fonctionne. Il a des contrats à honorer, il veut développer son entreprise, alors il n'a pas le goût d'entendre parler d'outils. Des outils formidables, en passant, de Services Québec, d'Emploi-Québec, qui sont les mesures, les subventions salariales, PRIME, le Programme d'apprentissage en milieu de travail, les mesures de formation MFOR. Il y a plein d'outils fort pertinents, mais la question que le gestionnaire, l'entrepreneur va poser lorsqu'il se fait appeler par le conseiller aux entreprises, dans ce grand changement de paradigme, c'est : Où je vais trouver mon monde demain matin?

Alors, mettons-nous à la place de l'entrepreneur. Qu'est-ce que le ministre répondrait s'il était conseiller aux entreprises?

M. Boulet : Comme je le mentionnais un peu plus tôt, Mme la Présidente, en les aidant à recruter. On a tellement de beaux exemples concrets d'entreprises qui ont des besoins dans les technologies de l'information, dans à peu près tous les secteurs d'activité humaine, et ils ne savent pas comment s'y prendre. Et le conseiller, conseillère s'assoit avec l'entrepreneur, lui explique comment faire, et on a même aidé à structurer des départements de ressources humaines, on a aidé à préparer des entrevues, établir des questions, cerner le profil des personnes qui répondent aux besoins de l'entreprise, identifier de façon claire les exigences et les qualifications.

En fait, nos conseillers, conseillères deviennent des guides. Ils prennent par la main les entrepreneurs, les aident à combler leurs besoins en main-d'oeuvre puis de bien des façons, parce que je l'ai mentionné tout à l'heure, mais on assume 85 % des frais de formation, peu importe la grosseur de l'entreprise, qui vise à accroître notamment la productivité ou qui vise à réorganiser le travail de façon à faire suite à l'acquisition d'équipement ou de changements technologiques.

On est là pour que ce soient, et je le dis clairement à ma collègue, pour que ce soient des solutions adaptées. Ce n'est pas du mur-à-mur, comme on était habitués de le voir dans le passé. C'est vraiment du cas par cas, adapté à chacune des situations. Et, à ce jour, je le mentionnais tout à l'heure, 3 087 entreprises, des petites, des moyennes et des plus grandes, nous ont dit : On a besoin de main-d'oeuvre et on a besoin d'être accompagnées. Jamais on n'avait su dans le passé qu'on pouvait se fier sur des conseillers, conseillères aussi bien outillés que vous. Il y a des personnes là-dedans qui sont formées en relations de travail, en travail social, en droit, en économie. Ils sont capables de mettre les mains à la pâte.

Mme Sauvé : Mme la Présidente, merci. Alors, je reviens, je continue dans cet échange. D'accompagner... Puis je connais bien, très bien la qualité de la compétence des conseillers aux entreprises de Services Québec pour avoir été présidente du Conseil régional des partenaires du marché du travail pendant plus d'une décennie à Laval. Alors, je sais à quel point ils

sont effectivement très dévoués, et très dédiés, et porteurs de solutions. Mais ma question était : Où on trouve les personnes? Alors, j'entends que l'accompagnement, c'est très important. J'en conviens, très d'accord avec ce que dit le ministre. Mais la question demeure très, très terrain : Qu'est-ce que le conseiller aux entreprises dit à la petite entreprise? Où sont les bassins de main-d'oeuvre? Alors, c'est vraiment ça.

Je vais poursuivre en faisant un peu le tour de... comme je vous dis, j'ai porté une grande attention à sa tournée de la Grande Corvée et je sais qu'effectivement il a fait des annonces au fil... presque toutes les régions, si je ne me trompe pas. Mais j'ai fait un peu le bilan des annonces qu'il a faites... parce qu'on s'entend, hein, que la pénurie de main-d'oeuvre, c'est vraiment un enjeu global, criant. C'est l'enjeu prioritaire au niveau de l'économie du Québec présentement. Et, au fil des huit régions qu'il a visitées, quand on annualise les différents montants d'annonces, parce que parfois il a annoncé des montants sur trois ans, sur cinq ans, mais, quand on ramène ça à l'exercice financier 2019-2020, sur huit régions, le total, c'est 22 millions qui a été octroyé. Et, pour ce dont je parlais tantôt, la difficulté de recruter des entreprises, c'est un simple cinq millions. Je trouve que c'est très, très, très peu d'argent. Alors, je sais que le ministre vise un plan d'action, que j'attends impatiemment. Je vois, au fur à mesure des annonces, je vois des gestes posés, parfois très locaux aussi, et c'est intéressant, mais 22 millions après huit régions, je trouve ça trop peu, vraiment trop peu et peut-être un peu trop tard.

Alors, j'aimerais ça qu'il nous en dise un petit peu plus sur la fameuse planification plus globale qu'il entend faire et annoncer très bientôt.

La Présidente (Mme Isabelle) : Merci.

M. Boulet : Merci, Mme la Présidente. Oui, les bassins de main-d'oeuvre, ça, ça fait partie de notre premier front d'intervention, qui réfère à l'intégration des bassins de main-d'oeuvre qui sont sous-représentés dans le marché.

Et où on les trouve, ces personnes-là? D'abord, chez les travailleurs expérimentés, qui bénéficient de beaucoup de sagesse et de maturité, qui ont souvent intérêt à prolonger leur carrière ou à revenir en emploi. Et ça, on en parlera de façon plus détaillée plus tard, mais mon collègue Eric Girard a annoncé des mesures concrètes extrêmement intéressantes. Donc, les travailleurs expérimentés, les jeunes.

Les jeunes représentent à peu près 54 % des besoins en main-d'oeuvre pour les 10 prochaines années. On a, à ce jour, 120 000 postes vacants à combler dans les 10 prochaines années. Donc, on a des stratégies de valorisation et de promotion des métiers et des professions qui sont déficitaires dans le marché. On promouvoit ces métiers-là pour s'assurer que les jeunes s'orientent dans ces secteurs-là et combler les besoins réels du marché du travail.

• (10 h 30) •

Les personnes handicapées, ma collègue le sait très bien, elle est sensible, on en fait la promotion. J'ai parlé de l'embauche de 28 agents d'intégration de personnes handicapées. C'est là qu'on va les chercher, ma collègue. Les femmes, les autochtones, les personnes judiciarisées, les travailleurs étrangers temporaires, les immigrants, on est en discussion, mon collègue du MIDI et moi, avec nos homologues à Ottawa, on est en train de s'assurer de piger dans tous les bassins de main-d'oeuvre sous-représentés dans le marché.

Et je rappellerai à ma collègue, ce n'est pas une question de montants d'argent. Quand je fais des annonces, là, que ce soit 30 ou 40 millions, je souhaite ardemment, puis je le dis à chaque fois, qu'on aille bien au-delà de ces montants-là. Il faut faire la promotion de l'assumption des frais de formation, de ce que les entreprises font pour se distinguer et accroître leur productivité. Et, contrairement à votre plan d'action, je rappellerai à ma collègue que la rareté de main-d'oeuvre, c'est documenté depuis 2007-2008. Il y en a qui me disent... puis j'ai lu des articles d'économistes en 2003-2004, et nos prédécesseurs ont abouti avec une stratégie nationale qu'ils ont soumise en mai 2018. Nous, on a hérité de cette problématique-là qui va nous suivre encore pendant cinq ans, huit ans, 10 ans. Qu'a-t-on fait avant?

Nous, on agit, et tous reconnaissent, les partenaires et les acteurs rencontrés, qu'on est dans l'action. On a un plan de match, encore une fois, qui ne sera pas statique, mais qui va évoluer en temps réel. Et c'est ça, la façon de notre gouvernement ou de votre gouvernement d'agir. On va avoir des solutions adaptées, spécifiques et répondant aux besoins concrets des entreprises.

La Présidente (Mme Isabelle) : C'est tout? Merci.

Mme Sauvé : Merci, Mme la Présidente. Écoutez, on aura l'occasion de revenir dans l'autre bloc, mais il me reste très peu de temps. Il me reste...

La Présidente (Mme Isabelle) : 2 min 30 s.

Mme Sauvé : Bon, alors, je vais y aller. Puis évidemment le ministre a ramené un peu, là, la responsabilité de l'ancien gouvernement, qui a presque créé la pénurie de main-d'oeuvre, là, mais, en même temps, je vous dirais, encore là, dans un ton très contrôlé... je vous dirais que ça fait bien longtemps, effectivement, que c'est documenté, parce qu'il y a une réalité démographique, au Québec. Alors là, je veux bien, là, qu'on soit dans l'attaque partisane, mais, en même temps, très simplement, là, si on suit le dossier depuis tant d'années, on sait qu'il y a une réalité de la pyramide des âges, là, puis la réalité démographique, elle était là. Puis, dans un contexte de santé économique accélérée, bien, effectivement, on avait eu à se positionner, et il y a eu le rendez-vous de la main-d'oeuvre, une consultation très large qui a mené à la Stratégie nationale de la main-d'oeuvre, mais j'y reviendrai.

Le ministre dit souvent qu'il a une lecture précise par région des perspectives d'emploi, et c'est très bien. Ça aussi, ça existe depuis très longtemps. Mais, dans notre fameuse Stratégie nationale de la main-d'oeuvre de mai 2018, puis j'en

reparlerai tantôt. Mais je veux dire ceci, il me reste très peu de temps, ce n'est pas tout de connaître les besoins par rapport aux métiers en demande, encore faut-il les diffuser aux bonnes personnes, et les diffuser aux bonnes personnes, ça passe par les conseillers en orientation.

Alors, il y avait un article récemment qui parlait, entre autres, de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec qui disait : Dans les écoles, il manque de conseillers, les jeunes n'y ont pas accès. Alors, c'est un grand problème. Je pense que mon temps est en train de s'écouler.

La Présidente (Mme Isabelle) : Allez-y. Il vous reste 50 secondes.

Mme Sauv  : Ah! bien, c'est merveilleux. Je vais le prendre. Donc, c'est un probl me. Alors, on a beau dire qu'on a la lecture des m tiers en demande, encore faut-il avoir le lien avec le coll gue de l' ducation, il faut avoir le lien sur le terrain entre les conseils r gionaux et les tables interordres et il faut aussi, surtout, parler sur le terrain aux conseillers d'orientation.

Alors, s'il n'y a pas suffisamment de conseillers d'orientation dans les  coles, comment est-ce qu'on peut inciter les jeunes   aller vers les m tiers en demande, alors qu'ils combleront 54 % des emplois d'ici les prochaines ann es? J'ai failli perdre la voix. Excusez-moi. Merci.

La Pr sidente (Mme Isabelle) : C'est bien. Alors, nous allons poursuivre. Merci pour l' change, nous allons poursuivre avec le premier bloc du gouvernement avec 18 minutes et nous commen ons avec la d put e de Charlevoix—C te-de-Beaupr .

Mme Foster : Merci beaucoup, Mme la Pr sidente. Un plaisir d' tre ici ce matin. Je salue tous les coll gues pr sents et les  quipes  galement qui les accompagnent. Ce matin, on parle beaucoup de p nurie, de raret  de main-d'oeuvre, l , depuis tout   l'heure, et j'aimerais discuter avec le ministre d'un sujet particuli rement saillant dans ce contexte-l  que sont les client les  loign es du march  du travail.

Vous savez, en contexte de p nurie de main-d'oeuvre, il y a plusieurs moyens qui doivent  tre pens s pour permettre aux entreprises de demeurer comp titives et de trouver de la main-d'oeuvre qualifi e. Parce que le contexte d mographique p se dans la balance, il faut innover, il faut oser, il faut trouver des nouvelles fa ons de faire. Moi, je pense entre autres, dans ma circonscription,   une entreprise de Clermont, Fibrotech, une entreprise qui oeuvre dans le domaine de la fabrication des pi ces de fibre de carbone, une entreprise qui est dans un domaine d'avenir, parce qu'on le sait, la fibre de carbone, c'est plus l ger. Donc,  a remplace les pi ces dans les automobiles, dans les avions. C'est un march  d'avenir parce que  a permet des  conomies d'essence, entre autres, dans nos automobiles, dans nos avions, un march  qui est estim , mondialement, l ,   2,3 milliards.

Et cet employeur-l  dans ma circonscription fait face r guli rement   des probl mes de raret , de p nurie de main-d'oeuvre parce que c'est de la main-d'oeuvre, entre autres, sp cialis e, et ce n'est pas  vident. Il a m me une classe, l . Il s'est cr e dans sa propre entreprise, o  est-ce qu'il fait venir des professeurs, de la r gion de Terrebonne entre autres, pour pouvoir enseigner aux gens les techniques. Et r guli rement, il doit faire venir de la main-d'oeuvre sp cialis e m me d'Am rique latine. Donc, ce n'est pas simple. Il faut qu'il use de cr ativit  pour pouvoir trouver des gens pour travailler, alors que son entreprise est en pleine croissance. Mais un de ses freins, c'est justement cette raret  de main-d'oeuvre l  et elle doit  tre sp cialis e  galement.

Donc,  a m ne justement   parler de ces bassins de main-d'oeuvre l , entre autres les personnes immigrantes qui sont repr sent es en grande quantit  dans les grands centres, mais moins en r gion. La r partition n'est pas  gale dans la province au Qu bec. Les personnes handicap es, souvent, ayant des contraintes   l'emploi, mais avec une adaptation du milieu, ces personnes-l  pourraient int grer le march  du travail. Les jeunes, comment les orienter vers les m tiers, les professions du futur? Comment rattraper ceux qui d crochent? Parce que  a va devenir, l , la question, l , parce qu'on ne pourra plus se permettre d'avoir des jeunes qui sont hors du march  du travail.  galement, les personnes autochtones qui souvent, en r gion, constituent un bassin de main-d'oeuvre tr s... potentiel tr s tr s int ressant, mais ayant souvent besoin de formation.

Donc, concr tement, j'aimerais interroger le ministre   savoir quels sont les moyens, les actions mises en oeuvre qui vont permettre   ces groupes de personnes d'acc der au march  du travail et d'att ner le nombre de postes vacants.

M. Boulet : Merci   ma coll gue pour sa question qui d montre son int r t pour la raret  de main-d'oeuvre et qui d montre aussi sa connaissance des entreprises qui oeuvrent notamment dans son comt , et particuli rement Fibrotech qui, effectivement, est dans un domaine d'expertise d'avenir.

Je vais essayer de les adresser de fa on un peu t l graphique. D'abord, je comprends que c'est du travail sp cialis , et  a, au minist re, on peut certainement les accompagner. Puis c'est certainement une entreprise, demain matin, avec laquelle on pourrait c duler une rencontre,  tablir ses besoins en formation, ses besoins en mati re de d veloppement des comp tences et qualifications puis, apr s  a, s'assurer de bien les connecter aux ressources, non seulement de mon minist re, mais du minist re de l' ducation, et aussi de lui proposer les programmes d'aide financi re appropri s   sa r alit  comme entreprise qui a une vision de l'avenir et qui constitue un mod le qui doit  tre reproduit partout au Qu bec.

• (10 h 40) •

Pour les autochtones, il y a effectivement un bassin de main-d'oeuvre qui est sous-repr sent . Je rencontrais une personne, bien, notamment dans la r gion de l'Abitibi-T miscamingue, o  on me parlait du fort potentiel de personnes autochtones qui pourraient int grer le march  du travail. Il y a une dame que j'ai rencontr e dans le cadre de ma tourn e

provinciale, qui s'occupe de développement économique à La Tuque, qui me disait que 30 % des personnes disponibles pour intégrer le marché du travail étaient des autochtones. Il faut que nos entreprises au Québec s'ouvrent à la réalité autochtone et se préparent à bien les intégrer tant au plan culturel qu'au plan de l'organisation du travail. Et ça, on peut aussi, avec nos conseillers, faire l'accompagnement qui s'impose.

Les personnes handicapées, j'en ai parlé tout à l'heure puis, à chaque fois, j'aime ça en rediscuter. 28 agents d'intégration, puis on fait ça avec le ROSEPH, qui est le Regroupement des organismes en matière d'employabilité pour les personnes handicapées au Québec, et les agents d'intégration vont aider les personnes handicapées. Ils vont les accompagner dans l'environnement de travail. Ils vont aider les employeurs à développer des pratiques compatibles avec les limitations soit physiques ou intellectuelles des personnes handicapées.

Mais Radio-Canada en faisait état récemment d'un jeune autiste qui avait intégré un environnement de travail... qu'il faisait de façon digne, de façon bénéfique, tant pour lui que pour l'entreprise qui en retirait des avantages. Il faut qu'au Québec on devienne une société ouverte au handicap sous toutes ses formes. Et c'est la raison pour laquelle mon collègue aussi Eric Girard annonçait qu'on allait mettre en application une stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. Et je pourrai certainement, dans les prochains mois, aller plus en détail sur les paramètres de cette stratégie-là.

Les jeunes, on en a parlé et on travaille en collaboration avec le ministère de l'Éducation. On promotionne, on diffuse, on informe. Puis, dans le cadre de ma tournée provinciale, je le dis, je le répète à tous les médias, il y a des régions où ils vivent un problème d'exode des jeunes. Je pense à l'Abitibi, je pense au Saguenay—Lac-Saint-Jean, où ils perdent les jeunes. Eux autres, ils ont besoin de développer des stratégies de rétention des jeunes, et on travaille à des mesures concrètes pour les aider. Mettre l'énergie à faire connaître les facteurs attractifs pour garder les jeunes dans nos régions, c'est extrêmement important.

Les immigrants, c'est un dossier dans lequel on travaille toujours, mon collègue du MIDI et moi, avec nos homologues fédéraux, et on aura, on le souhaite, des annonces intéressantes et positives à faire dans un délai raisonnable. Merci.

Mme Foster : Merci. On parlait tout à l'heure de la clientèle, des personnes qui ont des déficiences ou en situation de handicap. Le 18 mars dernier, à Drummondville, vous avez annoncé... bien, le ministre a annoncé un projet pilote visant à accompagner les personnes qui rencontrent des obstacles importants pour s'intégrer ou se maintenir en emploi en raison d'un trouble de santé mentale, d'une déficience intellectuelle, d'un trouble du spectre de l'autisme. Il y a 28 agents d'intégration qui vont être embauchés partout au Québec, et puis, bien, j'aimerais que le ministre puisse m'en parler davantage, mais également j'aurais comme une deuxième sous-question. L'enjeu des personnes immigrantes aussi, là, qui était beaucoup soulevé dans la réponse du ministre tout à l'heure... souvent, les entreprises cherchent des ressources pour mieux intégrer les immigrants et, en région, c'est d'autant plus vrai, comme on en discutait.

Puis est-ce qu'Emploi-Québec pourrait offrir ce genre de service là qui aiderait les entreprises en région? Quel type de programme ou de service les entreprises peuvent avoir?

M. Boulet : Merci. Les personnes handicapées, quand j'étais, Mme la Présidente, à Drummondville, région Centre-du-Québec, dans le contexte de ma tournée provinciale, quand j'ai fait l'annonce, ce n'était pas pour dire : Nous allons embaucher. Nous avons déjà embauché. Le directeur général de ROSEPH était présent, ils étaient déjà à établir un plan de coordination. Il y a des agents d'intégration qui étaient déjà en mode accompagnement de personnes handicapées en milieu de travail.

Et ça me fait toujours penser, quand on parle des personnes handicapées, le cas qui a été fortement documenté par les médias récemment d'une personne qui était atteinte de paralysie cérébrale, qui a réussi, de peine et de misère, à compléter un baccalauréat aux Hautes Études commerciales à Montréal et qui est devenue responsable des relations publiques d'une entreprise reconnue au Québec, et c'est une histoire à succès. J'ai eu l'occasion de le rencontrer récemment dans une activité à Montréal. Il avait presque les larmes aux yeux d'avoir réussi à surmonter le défi cérébral qui le confrontait sur une base quotidienne. C'est des histoires à succès. Il y en a partout au Québec, et l'ouverture des Québécois et des Québécoises se fait de plus en plus sentir.

Les immigrants, bien, on le sait tous, hein, mon collègue du MIDI a déposé un projet de loi et active un système qui était en place, mais qui était inactif, celui d'Arrima, pour s'assurer que les personnes qui viennent chez nous, au Québec, soient bien connectées aux entreprises, aux besoins de notre marché. C'est ce qu'on appelle l'arrimage entre le profil de l'immigrant et le besoin de nos entreprises québécoises. Et vous le soulignez, parce qu'on l'a dit souvent en campagne électorale, il faut s'assurer de régionaliser l'immigration, assurer les frais de transport, permettre un accueil en région, parce que les besoins sont surtout dans nos régions. Et le taux de chômage des immigrants dans la grande région de Montréal, il est trop élevé. Et on a besoin d'immigrants et de travailleurs étrangers temporaires dans nos régions, mais il faut s'assurer d'assumer une harmonieuse intégration avec le milieu régional et permettre que ces personnes-là apprennent notre langue et respectent nos valeurs qui sont bien inscrites dans la Charte des droits et libertés de la personne. Voilà.

La Présidente (Mme Isabelle) : Merci. La parole est au député de Chauveau. Il vous reste six minutes.

M. Lévesque (Chauveau) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je me permets rapidement de saluer mes collègues, M. le ministre, vous-même, Mme la Présidente, les collègues de la partie gouvernementale ainsi que les collègues de l'opposition. Toujours un plaisir de vous revoir.

Et, Mme la Présidente, aujourd'hui, je veux parler brièvement, mais quand même d'un sujet qui m'interpelle beaucoup dans le secteur de l'emploi et de la solidarité sociale, c'est les carrefours jeunesse-emploi, et je partage ça avec la

collègue de Fabre. On a travaillé quand même collectivement pendant quelques années à se croiser dans un autre contexte pour ces beaux organismes qui sont répartis partout sur le territoire. Moi, j'ai travaillé au sein du Carrefour jeunesse-emploi Comté-de-Saguenay, qui aujourd'hui s'appelle Haute-Côte-Nord, et surtout au Carrefour jeunesse-emploi Montmorency. Je peux dire, Mme la Présidente, que c'est l'endroit où j'ai appris à travailler. Vraiment, dans ce contexte-là, c'est une belle organisation.

On se rappelle tous du contexte de création, là, dans les années 90, où Jacques Parizeau avait fait une tournée. La femme de Jacques Parizeau, Lisette Lapointe, avait fait une tournée, avait été impressionnée par le CJE de l'Outaouais, notamment, et avait décidé d'implanter ça un peu partout au Québec. Et à cette époque-là, bien, c'est évident, le taux de chômage était très élevé, aux alentours de quoi, 12 %, 13 %. Il y avait 815 000 personnes sur l'aide sociale. C'est dans ce contexte-là où on a commencé à travailler au sein des carrefours jeunesse-emploi.

Et les CJE, qui ont aidé tellement de jeunes adultes de 16 à 35 ans, au fil des ans, à se réaliser, à développer des projets en employabilité, en orientation scolaire, orientation professionnelle, l'entrepreneuriat et... Il y a eu plein de projets dynamiques. Moi, j'étais à cette époque-là aussi agent de développement, je développais des projets avec les jeunes et je suis préoccupé quand même sur la continuité des carrefours jeunesse-emploi. Ça prend une vision. Vers où qu'on s'en va avec nos CJE? Parce que je pense que tout le monde est assez d'accord, là, il y a des CJE dans toutes nos régions, et ils ont un rôle capital à jouer pour... Parce que ça a bien changé, car le taux de chômage, j'en parlais tantôt, ce n'est plus ça à cette heure. Les réalités, c'est le maintien à l'école, le maintien en entreprise, l'accompagnement des gens qui sont plus éloignés du marché du travail. Alors, je suis très préoccupé, comme le député de Beauce-Sud peut l'être aussi, qui est responsable du volet jeunesse.

Et ma question à M. le ministre : J'aimerais savoir quelle est sa vision à lui présentement, là, du réseau des CJE.

• (10 h 50) •

M. Boulet : Merci, Mme la Présidente. Je profiterais de l'occasion pour saluer mon collègue, qui a une vaste expertise, puis c'est reconnu par mes collègues de l'opposition d'ailleurs, dans les carrefours jeunesse-emploi, non seulement par son expérience personnelle et professionnelle, mais par ses intérêts maintes fois déclarés. Et ce que je pense des CJE, et ma vision est en partie... vous avez une partie de la réponse. Quand on a décidé de faire affaire ensemble, que vous êtes devenu mon adjoint parlementaire, je voulais imprimer ma proximité avec la mission des CJE au Québec qui est essentiellement de favoriser l'intégration socioprofessionnelle des jeunes. On ne le répétera jamais assez, c'est un bassin qui n'est pas encore suffisamment représenté sur le marché. Il y a un potentiel immense, et les CJE, je souhaite ardemment qu'ils développent encore plus de synergie avec les Services Québec et avec les autres organismes en matière d'employabilité. Ça, c'est certainement un volet de ma vision.

Deuxièmement, il faut s'assurer que sa mission ne subisse aucun obstacle. Parce qu'on me dit parfois : J'ai visité un CJE en campagne électorale, j'ai eu l'opportunité de rencontrer les personnes du regroupement et du collectif. Je sais qu'il y a une certaine division au sein des CJE à l'échelle du Québec. Il y en a à peu près 80 quelques qui sont dans un regroupement puis une vingtaine d'autres dans un autre regroupement, et j'ai demandé que tout le monde travaille ensemble. On n'a pas d'intérêts divergents, nous n'avons que des intérêts communs. Ça, ça fait partie aussi de ma vision des CJE pour l'avenir. Apprenons à travailler tout le monde ensemble.

Puis troisièmement, le financement, c'est extrêmement important qu'on accentue le financement à la mission des CJE, qu'on essaie de diminuer autant que possible les ententes à la pièce qui sont longues, coûteuses, beaucoup trop bureaucratisées et qui freinent le développement puis l'affirmation des CJE. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Isabelle) : Il vous reste 47 secondes.

M. Lévesque (Chauveau) : Mme la Présidente, je suis enthousiaste d'une déclaration du ministre. Honnêtement, les carrefours que j'ai connus étaient flexibles, étaient malléables. Ils étaient capables d'agir selon la réalité terrain de leur territoire. Ce n'est pas la même chose à Laval, que ça peut l'être à Québec, que ça peut l'être sur la Côte-Nord, c'est évident. Et l'action, quand tu es seulement financé par ententes de services, ça fait que tu pourrais refuser des jeunes qui auraient besoin d'un coup de pouce ou qui ont des projets novateurs, parce que tu n'es pas financé par projets, tu es financé pour aider quelqu'un sur l'insertion.

Ce que le ministre nous dit, c'est qu'il a l'intention de travailler davantage en mission globale, un peu plus que c'est le cas actuellement. Je trouve ça fort positif. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Isabelle) : Merci. Nous poursuivons avec le deuxième groupe d'opposition avec le député d'Hochelaga-Maisonneuve. Vous avez 19 min 40 s.

M. Leduc : Merci, Mme la Présidente. Salutations à M. le ministre, salutations à toute son équipe, autant au cabinet que les gens qui l'accompagnent de la partie gouvernementale, aux députés du gouvernement, aux députés de... mes collègues de l'opposition, aux gens de la commission. Et je tiens toujours à saluer les gens du service audiovisuel, qu'on oublie souvent dans nos remerciements, mais qui sont importants pour notre travail ici.

Je vais avoir trois thèmes pour mes questions. Je les annonce d'avance, je suis fin comme ça. Comme ça, le ministre peut se mettre un peu... il sait que c'est mon ministre préféré, de toute façon, il peut se mettre en position de confort. Je vais avoir une première question sur le RQAP, une question sur les corporations de développement communautaire, ensuite des questions sur l'aide sociale.

D'abord, sur le RQAP, j'ai la chance d'être un jeune père d'une petite fille de 18 mois et j'ai eu la chance de pouvoir avoir l'arrivée de cette petite fille là dans ma vie bien avant les élections, quelques mois avant les élections. Et j'ai donc profité

de ce merveilleux régime qu'est le RQAP pendant le maximum de semaines qui étaient permises pour un père, donc en utilisant le court congé pour le père et les semaines prévues à partager entre les deux parents. Je les ai utilisées au grand complet. Je me suis abonné à toutes sortes d'infolettres à ce moment-là et j'ai su, à un moment donné, que, bon, il y avait des bonnes nouvelles, de plus en plus de pères utilisaient leurs semaines, mais une très large minorité de pères utilisaient l'essentiel des semaines à partager. C'étaient presque tout le temps, dans les proportions, les mères qui les utilisaient.

Et il y a toute une réflexion à avoir sur la question du féminisme. Et souvent, dans la question du féminisme, on met tout le poids de cette bataille-là sur les épaules des femmes, alors que les hommes ont un rôle à jouer dans l'avancée de cette cause-là de l'équilibre entre les hommes et les femmes. Et il y a beaucoup d'études qui démontrent que plus un père prend du temps, lors de la naissance de son enfant, pour s'en occuper, plus il aura tendance à partager équitablement les tâches tout au long de la vie de cet enfant-là.

Alors, ça, les études sont assez concluantes à ce sujet-là, et ça fait plusieurs années qu'il y a des gens qui revendiquent qu'il y ait des semaines supplémentaires au RQAP qui soient réservées aux hommes, qui ne soient pas partagées. Donc, si l'homme ne les prend pas, elles disparaissent. Ça inviterait donc davantage d'hommes à utiliser ces semaines-là et ça pourrait participer à conscientiser davantage de pères à l'importance d'être, d'abord, présent avec son enfant et ensuite de partager les tâches équitablement avec sa conjointe.

Est-ce que le ministre a une réflexion là-dessus? Est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être étudié en détail par son ministère?

M. Boulet : Mme la Présidente, c'est une réflexion intéressante. J'avoue que plus un père s'engage, plus son niveau d'attachement est élevé et plus il pourra contribuer de façon la plus équitable possible aux charges du ménage et de la famille.

Il y a une conjoncture. Je suis en train actuellement d'analyser, avec le conseil de gestion du Régime québécois d'assurance parentale, quelles sont les avenues de bonification qui pourraient se présenter à nous. Je trouve que c'est une idée intéressante, qui mérite d'être analysée et certainement d'être mesurée. Il faut savoir, en même temps, et mon collègue le sait très bien, que l'avenir des enfants et la qualité de vie des familles, c'est au coeur de nos préoccupations.

On a, ceci dit, un régime québécois qui est extrêmement généreux, quand il est comparé ailleurs au Canada et aux États-Unis. On a un régime qui confère des conditions intéressantes pour les parents, en termes de congés parentaux, notamment. Mais on est toujours ouvert à améliorer ce qui se fait déjà et s'assurer que le régime réponde bien à la réalité des besoins spécifiques, tant des mères que des pères. Merci, Mme la Présidente.

M. Leduc : Je comprends qu'il y a de l'ouverture, il y en a souvent quand je discute avec M. le ministre. Donc, au-delà de l'ouverture, est-ce qu'on peut peut-être s'engager à aller un peu plus loin? Parce que ce qui est devant vous ici, c'est vraiment un projet où, par une optique de bonus, plutôt que de malus, on peut influencer un changement de culture au Québec et être encore plus à l'avant-garde de l'équilibre hommes-femmes.

Je sais que c'est une cause qui lui tient à coeur, le gouvernement. Il y a toutes sortes de facettes, en ce moment, de discussions, la représentativité sur la réforme du mode de scrutin, la question des délais de prescription pour les agressions sexuelles. Ce serait une autre façon, et là, cette fois-ci, par une influence, un encouragement aux hommes, aux pères à prendre un rôle plus important. Donc, en tout cas, je ne reformule pas ma question, j'ai eu ma réponse, mais j'entends que le ministre est intéressé, et on pourra peut-être lui faire parvenir des documents en ce sens.

Ma prochaine question traite des corporations de développement communautaire, les fameuses CDC. Il y en a à peu près partout au Québec, je pense qu'il y a deux régions seulement où il n'y en a pas, mais sinon c'est quelque chose qui est très, très représentatif du territoire, des gens qui font beaucoup de travail de concertation, du développement, oui, communautaire, mais socioéconomique aussi.

Il y a deux aspects que je voudrais... deux questions, en fait, deux courtes questions que je pose au ministre. Tout d'abord, dans le budget 2019-2020, est-ce qu'il y a un réinvestissement dans le réseau des CDC et, si oui, à quelle hauteur? Et finalement, est-ce que le ministre pourrait s'engager à financer les nouvelles CDC qui sont accréditées, mais qui ont souvent à attendre plusieurs mois, voire plusieurs années, pour être financées? C'est un problème, donc, une accréditation qui arrive, une nouvelle CDC, dans une nouvelle région, elle existe, mais elle doit attendre un long moment avant de recevoir le financement, donc il n'y a pas de financement relié à l'accréditation.

Est-ce que c'est quelque chose que le ministre pourrait s'engager à régler dans les plus brefs délais?

• (11 heures) •

M. Boulet : Je profiterais, Mme la Présidente, de cette question pour donner quelques précisions sur le financement octroyé par le MTESS. D'abord, il y a un financement principalement à la mission globale d'organismes communautaires voués à la défense collective de droits, via ce qu'on appelle le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, le FAACA. Et l'autre source de financement, à laquelle vous faites référence, on finance également la mission des corporations de développement communautaire via le Programme de soutien financier aux corporations de développement communautaire, le PSCDC. Et ça, à cet égard-là, dans le budget, il y a des sommes... Vous me permettez, hein, de vérifier le montant spécifique. Pour 2019-2020, c'est 5 607 400 \$.

Une voix : ...

M. Boulet : C'est le budget, et le montant additionnel est de 301 900 \$, O.K., quand même.

M. Leduc : Et par rapport aux problèmes d'accréditation et de financement, donc il y a un délai entre l'accréditation de la CDC et le financement qui arrive très tard après son accréditation. Est-ce qu'il y a quelque chose qui peut être fait de votre côté?

M. Boulet : Absolument. Non, non, mais vous dites : Entre l'accréditation et le financement... Quand la corporation de développement communautaire aura complété le processus d'accréditation et obtenu son accréditation, elle va pouvoir bénéficier selon les mêmes règles, selon les mêmes conditions du financement octroyé dans le cadre du PSCDC.

M. Leduc : Bien, ce que je comprends, c'est qu'il y a un long délai entre ces deux affaires-là, entre l'accréditation complète et le financement, et que, là, on a reconnu une instance, elle se dote d'une organisation, mais elle n'a pas de moyens pour fonctionner. Alors, c'est là qu'on demande s'il n'y aurait pas moyen de rapprocher l'accréditation et le financement en termes temporels.

M. Boulet : C'est un bon point. Je ne pourrais pas vous donner de réponse précise sur le délai entre l'accréditation et le financement, mais je le dis quand même d'emblée, j'anticipe qu'on fasse tout ce qui est possible pour diminuer le plus possible ce délai-là, pour permettre à la corporation de bien fonctionner. Je comprends bien votre intervention, et on a bien entendu le message.

M. Leduc : Merci beaucoup. Je passe maintenant aux questions sur l'aide sociale. J'en ai quelques-unes, on verra si j'ai le temps de toutes les poser. On ira au bout de la logique.

Tout d'abord, une question sur ce que je pourrais appeler le rapport coût-bénéfice de certaines pratiques de contrôle qu'il y a à l'aide sociale. Donc, vous savez qu'il y a évidemment plusieurs fonctionnaires qui visent à l'application du programme. Ils font toutes sortes de contrôle pour s'assurer que les prestataires respectent la loi et le règlement qui en découle.

Parfois, soit par ignorance de la loi ou parce qu'il y a insuffisance du montant de l'aide versée, il peut y avoir des accrocs qui se font, qui se génèrent par rapport à cette loi ou au règlement et donc résulter en des réclamations monétaires qui est demandé par le ministère envers la personne qui reçoit l'argent. Ces montants-là peuvent parfois être quand même assez élevés, mais parfois, ils sont aussi très faibles, les montants exigés. Parfois, ça va même largement en deçà de 1 000 \$, donc quelques centaines de dollars. Le prestataire peut alors contester, par une démarche administrative quasi judiciaire, la réclamation. C'est correct, on salue ça, c'est normal. Il peut même aller parfois un peu plus loin, s'il y a un appel qui est refusé. Il peut donc aller dans une contestation plus judiciaire.

Mais donc, la question qui vient et qu'on se pose... c'est que les coûts associés à toute cette démarche-là sont assumés par le gouvernement, par votre ministère, bien sûr. Il y a bientôt... donc, un avocat probablement qui va être payé par l'aide juridique, il y a le fonctionnaire qui va être en charge de faire la révision administrative, qui va allouer du temps à ça. Dans le cas d'une décision maintenue, si c'est contesté devant un tribunal, bien, il y a tout l'appareil judiciaire qui va être impliqué là-dedans. C'est beaucoup de coûts. Alors, de toute évidence, à sa face même, quand une réclamation est de bien en deçà de 1 000 \$, visiblement, il y a un rapport coût-bénéfice qui n'est pas présent pour l'État.

Alors, la question qu'on se pose : Est-ce qu'au ministère vous avez déjà évalué ces coûts-là?

M. Boulet : Mme la Présidente, moi, je prends acte de cette demande. Moi, je vais faire la vérification. On est dans un contexte où on gère des fonds publics, donc l'argent qui appartient à l'ensemble des contribuables du Québec. Donc, il faut s'assurer que ce soit bien géré dans le respect des règles. Si des prestataires ne déclarent pas de revenus, ou séjournent à l'extérieur ou à l'étranger pour des périodes qui excèdent ce qui est prévu à la loi, ou ne respectent pas les conditions d'admissibilité à un statut de prestataire d'aide sociale, évidemment, tout bon gestionnaire, qu'il soit privé, public ou parapublic, doit s'assurer de réclamer. On a effectivement, au ministère, des ressources qui s'occupent des réclamations et des recours. Ils le font et elles le font de façon humaine, respectueuse de la condition des prestataires, et ne font pas une application restrictive des dispositions de la loi. On le fait de manière, encore une fois, respectueuse.

Il y a la possibilité, comme mon collègue le sait peut-être, d'obtenir même des remises de dette pour des circonstances exceptionnelles, parfois purement humanitaires. Parfois, il y a des remises de dette qui tiennent compte d'une réalité vraiment spécifique, mais qui démontrent encore une fois que les personnes qui oeuvrent au sein de mon ministère le font de façon tout à fait en harmonie avec la mission du ministère.

Et le coût-bénéfice, oui, c'est une approche qui m'étonne provenant de mon collègue, une approche comptable. Moi, ce qui me préoccupe, c'est qu'on ait une approche humaine et respectueuse du droit des personnes d'avoir des prestations, mais de ne pas entourlouper le système ou penser au-delà des règles. Encore une fois, on les applique avec souplesse, mais on les applique de façon à bien gérer les fonds publics. Merci, Mme la Présidente.

M. Leduc : Puis je suis content d'étonner mon vis-à-vis le ministre. J'aime ça le surprendre, des fois. Il est moins dans son confort.

Évidemment qu'on ne dit pas de rien faire, hein, dans ces circonstances-là. Ce n'est pas ça du tout, notre logique. On me corrigera si j'ai tort, mais il me semble que l'Agence du revenu fait à peu près la même chose quand on parle d'évasion fiscale. Ils regardent, est-ce que ça vaut la peine d'investir temps et argent pour les retrouver? Est-ce que ça vaut la peine d'investir des dollars, des deniers publics pour aller en retrouver un?

Donc, c'est un peu cette logique qu'on... on voulait savoir si, d'abord, seulement, si ça avait été évalué chez vous. Je comprends que vous n'êtes pas au courant, je comprends que vous vous êtes engagé, donc, à les vérifier. Ce que je vous demanderais donc, c'est : Est-ce qu'on pourra avoir les résultats, donc, de cette vérification-là, lorsque vous aurez vérifié si ça a déjà été fait ou si ça pourrait être fait aussi, ce genre de vérification là?

M. Boulet : Tout à fait. On va faire la vérification puis on va vous revenir dans un délai le plus rapproché possible. Mais la question, c'est de savoir : Est-ce que nous faisons l'exercice coût-bénéfice? Combien ça coûte pour réclamer puis les bénéfices générés? Je vais vérifier si on fait l'exercice et je vous reviens dès que possible.

M. Leduc : Merci, M. le ministre.

La Présidente (Mme Isabelle) : Vous passerez par nous pour donner la réponse.

M. Boulet : Tout à fait.

La Présidente (Mme Isabelle) : Merci.

M. Leduc : On ne vous oublie pas, Mme la Présidente, on ne vous oublie pas.

M. Boulet : On ne s'oublie pas.

M. Leduc : On ne s'oublie pas.

Prochaine question sur les petits dons. Il y a une pétition en cours en ce moment, là, à l'Assemblée nationale, parce que, jusqu'à récemment, les prestataires d'aide de dernier recours, ils pouvaient se voir déduire de l'aide versée l'entièreté des dons qu'ils auraient pu recevoir par des proches. Et, depuis le 1er janvier 2019, il y a eu un changement, et les personnes, donc, peuvent recevoir des dons d'un maximum de 100 \$ par mois sans être coupées par... sans voir leur prestation être coupée. Il s'agit d'une bonne mesure, on l'a d'ailleurs saluée.

Cependant, ça, ça ne compte que pour l'avenir, et là toutes les réclamations qui ont été faites pour des dons dans le passé relativement récent continuent d'être administrées, sont encore dans la machine du ministère. Puis on a évidemment des exemples, là, qu'on a consultés auprès d'associations de droit, notamment l'association des droits sociaux du Québec métropolitain. Des gens qui recevaient, par exemple, un petit 20 \$ par semaine de leurs proches pour essayer de survivre, bien, des fois se font réclamer jusqu'à 3 000 \$ au bout de quelques mois, quelques années. Et on leur demande de rembourser cette dette-là par une amputation de leur chèque. Dans le cas que je vous parle, là, donc, de Marie, qui recevait un 20 \$ par semaine, donc jusqu'à 112 \$ par mois, elle est amputée dans son chèque, qui est déjà un chèque qu'on considère, en tout cas, nous, à Québec solidaire, largement insuffisant.

Est-ce que le ministre considère que c'est une pratique qui devrait continuer à exister, donc, de... Là, on comprend que c'est corrigé pour le futur, mais, dans ce qui s'est fait dans les dernières années, on ne pourrait pas leur donner un petit peu de lousse et, dans le fond, élargir l'exemption pour ce qui s'est passé dans les derniers mois, dans les dernières années?
• (11 h 10) •

M. Boulet : Mme la Présidente, on ne peut pas donner du lousse, comme mon collègue l'affirme, alors que nous n'étions pas au pouvoir à ce moment-là. C'est une correction que nous avons faite, qui était planifiée, puis je le reconnais, par mon prédécesseur à l'Emploi et la Solidarité sociale, mais les lois n'ont pas d'effet rétroactif, de façon générale. Et cette exemption-là de 100 \$ visait... puis j'apprécie que vous reconfirmiez que vous étiez confortable avec cette mesure-là. Ça visait essentiellement à encourager l'entraide au sein des familles, les 20 \$, les 50 \$, les jusqu'à 100 \$, et ça, je pense que c'est un ajustement qui a été salué, qui va être extrêmement bénéfique pour promouvoir l'entraide entre les membres d'une même famille, ou l'amitié, tout simplement, mais ce n'est pas rétroactif et c'est sûr qu'il faut adapter ce règlement-là en tenant compte du moment de survenance de la réalité qui nous est présentée au sein du ministère. Merci, Mme la Présidente.

M. Leduc : Il reste très peu de temps. J'aurais voulu débattre davantage de ce sujet-là, mais je voudrais poser d'autres questions dans le temps qui m'est imparti, notamment sur le bilan du programme Objectif emploi, qui était un programme qui a été mis sur pied par mes collègues de l'opposition officielle quand ils étaient au pouvoir, une mesure que vous aviez adoptée à la CAQ, je pense, quand vous étiez dans l'opposition.

Ça va faire déjà quelque temps qu'il est en fonction, et on est à la recherche de statistiques. Il y en a quelques-unes qui ont circulé, il y a quelques mois, mais on aimerait ça avoir un portrait beaucoup plus complet, notamment combien il y a de participants à Objectif emploi, combien il y a de retours en emploi, comment il y a de pénalités infligées. On se rappelle qu'il y avait des pénalités sévères, qu'on avait dénoncées et qu'on dénonce toujours, pour les gens qui n'utilisent pas le parcours d'emploi. Donc, combien de gens ont été pénalisés par rapport à ce nouveau programme? Et il y avait différentes formes de coupures, là. Il y avait des coupures de 56 \$, 112 \$ et 224 \$.

Est-ce que le ministère peut ventiler, à l'intérieur, j'imagine, d'une enveloppe plus générale des coupures qui ont été faites, combien de ces différentes tranches de coupures ont été administrées?

La Présidente (Mme Isabelle) : Il vous reste 38 secondes.

M. Boulet : En 38 secondes, Objectif emploi, je rappelle à tout le monde, c'est pour les primodemandeurs, qui demandent pour la première fois. On fait de la formation, on développe les habiletés sociales.

Du 1er avril 2018 au 15 février 2019, 7 846 participants. 59 ont subi au moins une sanction, ce qui représente 0,8 %. 11 ont reçu deux sanctions, et un seul a reçu trois sanctions, pour un total de 70 émises. Dans la presque totalité, c'étaient des absences non justifiées, dont le motif a été jugé non valable par l'agent. Voilà.

La Présidente (Mme Isabelle) : Merci, M. le ministre.

M. Boulet : Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Isabelle) : Alors, nous retournons avec un deuxième bloc, côté du gouvernement, avec le député de Chauveau. Vous avez 18 minutes.

M. Lévesque (Chauveau) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je suis heureux de vous parler aujourd'hui, Mme la Présidente, d'un sujet qui, pour moi, est central dans mon action politique, c'est l'aspect du milieu communautaire.

Toute ma carrière, en fait, avant de devenir politicien, en 2012, je l'ai consacrée au milieu communautaire. J'en suis très fier, parce que je considère que le communautaire nous prépare énormément à faire de la politique, parce que le communautaire, c'est un peu le centre de nos circonscriptions. Tous les collègues députés passent beaucoup de temps à l'intérieur des organismes communautaires de leur territoire.

Moi, Mme la Présidente, jeune adulte, j'ai travaillé quelques mois dans une maison des jeunes, par exemple. J'ai été animateur de maison de jeunes, j'ai travaillé avec des ados, et ça a développé, je vais vous dire, pas mal d'habiletés transversales. On apprend à travailler. On apprend à travailler avec cette clientèle-là qui n'est pas toujours facile, qui vit un bouleversement. Et après ça, bien, tantôt j'en ai parlé, là, j'ai travaillé dans les CJE et, par la suite, j'ai eu le privilège de devenir directeur général d'une association québécoise qui lutte contre la violence conjugale, à cœur d'homme pour ne pas le nommer. M. le ministre a un de ces organismes sur son territoire, qui s'appelle l'Accord Mauricie, qui est membre, qui aide les hommes ayant des comportements violents, qui fait partie de sa région, la Mauricie, et qui s'occupe de cette clientèle-là.

J'ai eu le privilège également d'être président ou vice-président de beaucoup d'organismes, notamment en immigration, dans des centres communautaires, et j'en passe, et j'en passe, parce que, si on faisait la nomenclature, comme plusieurs d'entre nous ici, l'implication communautaire fait partie de notre réalité quotidienne. Mais le réseau communautaire, le bénévolat et tout, ils ont beaucoup de revendications. Ils ont beaucoup de revendications. J'ai même fait partie, à un certain moment, de ces groupes de revendication là, où j'allais rencontrer des élus, des ministres à l'époque, du parti de l'opposition officielle. On allait leur présenter nos points de vue. On recevait de bons accueils. Les gens étaient ouverts à discuter avec nous, parce que je ne pense pas qu'il n'y ait personne, ici, dans cette salle, là, qui est contre le communautaire. Honnêtement, il n'y a pas un parti politique, une formation politique qui, un jour, va dire : Le communautaire, on met la hache là-dedans, on ne veut pas avoir de communautaire. C'est impensable.

C'est toujours de trouver, par contre, Mme la Présidente, la meilleure façon de travailler avec le communautaire. Et puisque j'ai le privilège d'être l'adjoint parlementaire de M. le ministre, j'ai le privilège de creuser un peu plus cette question-là depuis mon entrée en fonction, en octobre dernier, et pour constater qu'il y a 27 ministères et organismes, au gouvernement du Québec, qui financent les organismes communautaires, qui parfois, dans certains secteurs d'activité, vont financer à la mission, vont financer pour des ententes de service, sur des projets spéciaux. Il y a beaucoup, beaucoup de ces organismes-là qui ont des idées, qui ont des projets puis qui vont les pousser, les envoyer vers le communautaire.

Et c'est un peu complexe, mais il y a 1,1 milliard, grosso modo, qui est investi, un petit peu plus que 1,1 milliard qui est investi au sein de nos organismes communautaires. C'est beaucoup de sous, mais, en même temps, tout le monde le sait, là, il n'y a pas un organisme communautaire qui va vous dire qu'il a assez d'argent, pas un. Ça n'arrivera pas, oubliez ça, quelqu'un qui vient dire : Moi, je suis satisfait entièrement, je ne veux pas plus d'argent.

Mais ce que les organismes vont nous dire, au-delà de ça, c'est que, dans les dernières années, il y a eu un glissement, un glissement d'un peu moins, je dirais, d'argent qui est consacré à la mission globale, mais plus en ententes de service. On a enlevé un peu d'autonomie aux organismes communautaires par rapport à on va acheter vos services, on va vous demander de réaliser des projets particuliers. Et ça, ça agace beaucoup le milieu communautaire, parce que la philosophie qui va derrière le communautaire, c'est : on connaît notre territoire, on connaît notre milieu, on connaît notre terrain puis on sait comment la faire, la job.

Là, il faut repenser ce communautaire-là. On est un peu à cette étape-là, revoir, réanalyser qu'est-ce qu'on fait de bien. Parce que, soyons honnêtes, il y a beaucoup de bonnes choses qui se font déjà. Mais peut-on faire mieux? Peut-on améliorer la situation en matière communautaire? Peut-être que vous ne le savez pas, Mme la Présidente, mais ça fait 20 ans... en 2021, ça fera 20 ans, en fait, pour parler mieux, qu'on a voté, au Québec, une politique nationale en matière d'action communautaire. Ça fera 20 ans. A découlé de cette politique-là un premier plan d'action gouvernemental en 2004. Ça fait 15 ans. Il n'y en a pas eu d'autres après, de plans d'action gouvernementaux en matière d'action communautaire autonome, pas d'autre plan d'action. Il y a eu une évaluation qui a démontré qu'il y avait des bons et des moins bons coups à l'intérieur de ça.

Tout à l'heure, je vous ai dit, Mme la Présidente, qu'il y avait 27 organismes gouvernementaux, ministères, organismes qui financent le communautaire. Mais la coordination de tout ça, c'est le ministère de l'Emploi et Solidarité sociale qui l'a, via le Secrétariat à l'action communautaire, le SACAIS. M. le ministre a annoncé, en février, son désir de refaire, de repenser l'action communautaire par un nouveau plan d'action. Je salue d'ailleurs cette initiative-là. C'est vraiment très, très bien, et je pense que le milieu communautaire est très heureux de ça.

Mais ma première question au ministre en lien avec ce sujet : Quelles sont vos intentions en lien avec le plan d'action et de quelle façon entendez-vous consulter le milieu, consulter les organismes communautaires? Parce que, pour les connaître bien, les organismes communautaires, ils sont chatouilleux. Si on ne les écoute pas, si on ne les entend pas, et on ne leur offre pas l'opportunité de s'exprimer, et on leur impose un plan d'action communautaire, vous pouvez être sûr que vous courez après le trouble.

Alors, j'aimerais savoir de M. le ministre, Mme la Présidente, quelles sont ses intentions en lien avec la consultation des organismes communautaires.

• (11 h 20) •

M. Boulet : Merci de la question. Mme la Présidente, encore une fois, vous constatez pourquoi mon collègue de Chauveau est mon adjoint parlementaire, reflète encore une fois de mes intérêts et de mes préoccupations.

On a effectivement octroyé 1 105 541 \$ et 601 \$ en 2017-2018. Il y a 614,5 millions en appui à la mission globale, ce qui est quand même assez étonnant, 55,6 %; 403,7 millions en ententes de service, 36,5 %; et 87,3 millions pour des projets ponctuels et d'immobilisations.

Le 18 février cette année, en 2019, on a transmis une lettre au Réseau québécois de l'action communautaire autonome, qui est l'interlocuteur privilégié dans la matière, pour leur dire qu'on amorçait l'élaboration des travaux pour un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Et vous l'indiquez bien, il n'y en a pas de plan d'action, depuis 2004.

Depuis cette année-là, on se fait promettre un plan d'action, mais il n'y en a pas de plan d'action. Et on a formé, comme vous le savez bien, un comité de travail que vous chapeautez — merci, encore une fois, à mon collègue de Chauveau — et on a sondé l'intérêt d'un certain nombre de nos collègues députées du parti gouvernemental, et elles sont toutes intéressées à s'impliquer dans ce comité-là qui commence à consulter, à se donner un plan de consultation, parce que c'est extrêmement important de consulter pour bien définir les besoins et s'assurer que notre plan d'action soit compatible et réponde bien aux besoins des organismes communautaires.

Et l'action communautaire, ça regroupe plus de 5 100 organismes financés à la hauteur dont on vient de parler, et ça implique plus de 20 ministères et organismes publics. Et souvent, mon collègue et moi, on échange là-dessus, 20 ministères, il faut faire l'inventaire, comment et à qui on donne, à qui on fournit notre aide, de façon à éviter la duplication, toujours dans une perspective de saine gestion des fonds publics.

Et dans le plan d'action, le PAGIEPS, qui vise l'intégration économique et la participation sociale, on annonçait encore une fois l'intention. Là, on est en action et on souhaite, et je le répète, là, je sais que c'est extrêmement important pour vous, consulter, consulter, consulter. C'est ça qui va nous permettre d'avoir un plan qui est spécifique puis adapté. Je le disais pour notre plan d'action en matière de main-d'oeuvre, ce n'est pas des plans statiques qu'on a besoin, c'est des plans qui sont évolutifs. Et on va faire connaître nos intentions plus précises lors de la présentation de ce plan-là. On va faire nos consultations. On va faire un projet de plan. On va le discuter en équipe. On va s'assurer que tous les ministères y adhèrent. On va le partager au caucus, au Conseil des ministres et, après ça, on va l'annoncer. Merci, Mme la Présidente.

M. Lévesque (Chauveau) : Merci beaucoup, Mme la Présidente, au ministre, très intéressant. Je vais tenter de reprendre certains éléments que j'entends beaucoup au niveau du milieu communautaire pour voir si le ministre a de l'intérêt à travailler sur différentes facettes.

Comme je le disais précédemment, l'élément du financement, c'est toujours le nerf de la guerre. C'est sûr, ça va prendre beaucoup de sous, éventuellement, si on veut améliorer la situation des organismes communautaires. C'est toujours complexe, les deniers publics sont rares, les deniers publics doivent être mis dans différents aspects, je dirais, des missions gouvernementales, mais on peut travailler, au-delà de l'argent, sur le montant d'argent qu'on octroie. Évidemment, je ne demanderai pas au ministre aujourd'hui de se prononcer sur le budget futur des prochaines années. Je le sais qu'il fait déjà des représentations pour accroître le financement des organismes communautaires. D'ailleurs, il y a eu un 30 millions supplémentaire qui a été annoncé dans le budget, il faut le dire.

Mais, sur les modes de financement, les trois modes, là, qu'on vient de parler, peut-il y avoir, du côté du ministre, un intérêt à travailler sur l'accroissement de la mission globale des organismes, le financement... sous le mode de financement en mission globale? Parce que je le sais que c'est ce que les groupes communautaires souhaitent, veulent et espèrent, avoir un peu moins d'ententes de service, un peu plus d'autonomie.

M. Boulet : Mme la Présidente, tout à fait. D'ailleurs, en campagne électorale, on a souvent débattu de cette question-là et on s'est engagés à accroître le financement à la mission. Et, depuis le 1er octobre, on s'affaire à respecter nos engagements, ça en fait partie. On a donné la main aux organismes communautaires et on a l'intention de respecter la parole donnée.

Et donc la mission globale, il y avait deux bénéfices principaux qui étaient soulevés souvent par les organismes communautaires : c'est moins long et c'est moins coûteux, d'une part, puis deux, c'est moins de bureaucratie, parce que, par ententes, il faut constamment recommencer, il faut constamment resoumettre des projets en respectant des paramètres. Les organismes souvent nous mentionnaient que c'était compliqué, puis souvent les petits organismes qui ont peu de ressources n'étaient pas bien équipés pour répondre à tous les critères assurant leur fonctionnement.

Et donc la mission, elle respecte le financement, respecte la volonté d'interagir avec le milieu, respecte les objectifs fixés par les organismes communautaires, et c'est beaucoup plus simple, beaucoup plus respectueux. Mais je m'attendrais que beaucoup d'organismes communautaires étaient dans la même cuisine et répondaient aux mêmes intérêts sur le terrain. Ça, il va falloir s'assurer d'éviter la duplication des organismes communautaires, parfois peut-être proposer des regroupements pour assurer certaines économies d'échelle, s'assurer d'une meilleure disposition des fonds publics. Ça, il faut vraiment être attentif à ça. Alors, voilà, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Isabelle) : Merci. Il vous reste 2 min 48 s.

M. Lévesque (Chauveau) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Le ministre vient de nous faire part de la lourdeur bureaucratique. Il est clair qu'on l'entend beaucoup dans le milieu des entreprises privées, c'est lourd, c'est pesant, mais honnêtement, on l'entend beaucoup au sein de nos organismes communautaires.

Les gens nous disent : La reddition de comptes est lourde. On doit remettre des rapports financiers à n'en plus finir, de la paperasse, des documents. Puis ça, c'est pour les rapports de reddition de comptes. Si on ajoute à ça toutes les demandes de financement, là... Puis quand on dit : Un organisme pourrait peut-être demander à Emploi et Solidarité un montant d'argent...

parfois il va à Santé et Services sociaux, il s'en va à Centraide, il s'en va à des communautés religieuses, toujours en train de remplir des papiers et des papiers. Et nos directeurs, nos directrices, coordonnateurs, coordonnatrices d'organismes communautaires nous disent : Je ne fais que ça, je ne fais plus le travail pour lequel je suis payé. Et, pire que ça, il faut que je le refasse à chaque année. Puis là le monde ont l'impression qu'ils remplissent des papiers qui ne sont même pas lus, parce qu'évidemment, M. le ministre vient de le dire, 5 100 organismes, comment voulez-vous que les fonctionnaires responsables aient le temps de lire tout. C'est impensable.

Est-ce que M. le ministre, Mme la Présidente, serait ouvert à travailler sur une réduction bureaucratique pour aider les organismes à dégager un peu de temps, dans le fond, et, en même temps, pourrait-il être ouvert à travailler sur une plus grande prévisibilité? Autrement dit, un financement sur... peut-être sur deux, trois ans. On s'entend, là, on les finance pour quelques années à l'avance. Ils savent qu'ils vont avoir leurs sous.

• (11 h 30) •

La Présidente (Mme Isabelle) : Il vous reste 52 secondes pour répondre.

M. Boulet : Merci, Mme la Présidente. Oui, absolument, le financement doit assurer une certaine stabilité à l'organisme, et, pour ça, ça prend une prévisibilité. Et plus on finance à la mission globale, plus c'est facile de prévoir et de s'assurer que les besoins seront rencontrés dans les deux ou trois prochaines années. Je suis totalement ouvert à ça et je sais qu'en équipe on va travailler dans cette direction-là. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Isabelle) : Merci, M. le ministre. Nous allons avec le deuxième bloc de l'opposition officielle, avec la députée de Fabre. Vous avez 20 minutes.

Mme Sauvé : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je veux revenir sur certains points.

Tout d'abord, je veux saluer le ministre qui a reconnu tantôt l'importance du projet ROSEPH avec l'intégration en emploi des personnes handicapées. Je voulais simplement le souligner parce que ça démontre bien la transpartisanerie et aussi le travail d'équipe. Nous, l'ancien gouvernement avait soutenu financièrement le projet pilote, et le gouvernement actuel a renouvelé, donc, ce projet qui est très prometteur. Alors, beau travail d'équipe d'un côté comme de l'autre, et c'est une initiative que je salue. D'ailleurs, je salue le directeur, M. Giulione, avec amitié. Je sais qu'il est certainement à l'écoute. Alors, je voulais revenir là-dessus et saluer le ministre pour ce renouvellement d'un beau projet.

Tantôt, le député de Chauveau a parlé des carrefours jeunesse-emploi. Il ne sera pas surpris de m'entendre dire que j'ai toujours une grande émotion lorsque j'entends parler des carrefours jeunesse-emploi et, bien sûr, de faire valoir tous les services et l'accompagnement extraordinaire qui est fait auprès des jeunes. J'ai une préoccupation très grande parce que le député de Chauveau, quand il s'est adressé au ministre, a parlé, entre autres, des services d'orientation professionnelle.

Vous le savez, tantôt, j'ai mentionné à quel point c'était important, pour faire face à la pénurie de main-d'oeuvre, qu'on puisse transmettre l'information très précieuse et très stratégique des métiers en demande auprès des jeunes, donc vis-à-vis les conseillers d'orientation. J'ai nommé tantôt que l'ordre des conseillers d'orientation... D'ailleurs, j'ai ici le communiqué qu'ils ont fait pour l'accès difficile dans les écoles avec les conseillers d'orientation, mais il y a aussi des conseillers d'orientation professionnelle dans les carrefours jeunesse-emploi. Alors, si on veut travailler à la pénurie de main-d'oeuvre puis à l'intégration en emploi des jeunes, non seulement les carrefours jeunesse-emploi sont des partenaires de premier plan, mais ils le sont aussi pour l'orientation professionnelle de ces jeunes vers les bons métiers, les métiers à perspectives... dans le langage de Services Québec, on dit à perspectives très favorables.

Donc, ma question au ministre, c'est : Si c'est le cas, l'importance des carrefours jeunesse-emploi, de l'action de retour aux études, de l'action d'orientation professionnelle vers les métiers en demande face à un contexte de pénurie de main-d'oeuvre, comment se fait-il qu'un des deux indicateurs de résultats principaux, qui est le retour aux études, va être aboli lors des prochaines ententes qui débiteront le 1er juillet?

M. Boulet : D'abord, Mme la Présidente, j'aimerais vous retourner le remerciement. Votre sensibilité aux agents d'intégration que nous avons embauchés pour favoriser les personnes handicapées, soit les maintenir ou soit les intégrer en milieu de travail, je pense qu'à tellement bien d'égards, nos sujets de conversation sont transpartisans. Je pense qu'on a tous ici, dans la salle, des objectifs humains qui transcendent nos opinions relevant de nos partis politiques.

Deuxièmement, je collabore beaucoup avec mon collègue de l'Éducation. Les conseillers en orientation aux CJE, on s'assure... puis ça fait partie d'ailleurs du mandat du comité de travail, quand on parle du plan d'action et quand on a aussi des contacts avec les CJE pour revoir leur financement, on veut s'assurer que les CJE, par le financement, aient les ressources appropriées pour répondre à leurs besoins. Et l'orientation des jeunes vers les bons secteurs en déficit, ça fait, bien sûr, partie de nos priorités. D'ailleurs, le rapport dont je faisais référence, qu'on a publié en ligne voilà quelques semaines, sur l'état de déficit de centaines de métiers et professions au Québec nous permet, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et la Commission des partenaires du marché du travail, d'en faire la promotion, la diffusion dans le réseau de l'éducation, auprès des marchés du travail.

Et enfin, dernier point, l'information dont vous faites référence, le retour aux études, ce n'est pas un indicateur. C'est plutôt, comme je le dis, une information de gestion qui continue à suivre son cours. Donc, il n'est pas question de mettre une barre là-dessus. On continue à utiliser, bien sûr, cette information-là qui m'apparaît totalement cruciale.

Merci, Mme la Présidente.

Mme Sauvé : Mme la Présidente, alors, j'entends bien la réponse du ministre et, en tout respect, j'ai quand même été gestionnaire pendant 20 ans d'un carrefour jeunesse-emploi, et le retour aux études était bien un indicateur de reddition de comptes, et, quand on n'atteignait pas nos résultats, il fallait justifier les écarts.

Donc, ça s'appelle de la reddition de comptes. Mais ce que je suis contente d'entendre... Et moi, je suis quelqu'un qui aime beaucoup les suivis, alors je vais m'assurer de faire un suivi à cet égard. Ce que j'entends, c'est que... qu'il l'appelle information de gestion ou indicateur, tel qu'il est, le retour aux études sera toujours dans les ententes de services au 1er juillet. Alors, je l'en remercie.

Je veux revenir à la Stratégie nationale de main-d'œuvre dont j'ai brièvement parlé tantôt. Je vous l'ai dit, je viens de le dire, je suis quelqu'un qui aime beaucoup les suivis. J'aime ça. Je suis assez persévérante à ce niveau-là. Certains diront que ça peut être un petit peu agaçant, mais ça fait partie de ma personnalité. Alors, quand on regarde la Stratégie nationale de main-d'œuvre et qu'on regarde les renseignements particuliers, la réponse, dans le fond, à la question 75, on dit que... Parce qu'on a posé la question : Où on en est avec la Stratégie nationale de main-d'œuvre? Alors, on nous répond : Aucun bilan des 10 premiers mois de la stratégie nationale, aucun, aucun bilan, alors qu'il y a quand même prévu qu'il y ait un bilan après un certain temps.

D'ailleurs, dans la stratégie comme telle, il y avait... on parlait tantôt de reddition de comptes, il y a un paragraphe, à la page 78 de la Stratégie nationale de main-d'œuvre, qui dit : Chaque année, le ministre de l'Emploi devra produire un rapport de suivi des actions inscrites dans la stratégie, qu'il transmettra au gouvernement et rendra public. Dans les faits, on sait très bien qu'il n'y a jamais une année entière qui se passe sans qu'il n'y ait pas des rapports trimestriels, des bilans qui se font au fil des mois avant de terminer l'exercice financier. Et, toujours dans cette Stratégie nationale de la main-d'œuvre qu'on avait diffusée dès le mois de mai de l'année dernière, il y avait quand même huit cibles de reddition de comptes.

Alors, aucun bilan, aucun document. Pourtant, dans des articles, le ministre avait bien nommé... je reprends l'article du *Soleil*, il avait bien nommé que la stratégie serait revue et bonifiée. Mais pour moi, quand on dit bonifiée, ça veut dire qu'on part de ça puis on est en amélioration continue. Mais de dire qu'honnêtement il n'y a pas de bilan, il n'y a pas de document disponible... Ça fait quand même presque un an que c'est déployé, alors, dans mon suivi un petit peu agaçant, j'aimerais demander au ministre où on en est avec la Stratégie nationale de main-d'œuvre.

• (11 h 40) •

M. Boulet : Merci à ma collègue, Mme la Présidente. Oui, vous aviez lancé, en mai 2018, une stratégie nationale de main-d'œuvre qui faisait suite à un grand rendez-vous, là, national sur la main-d'œuvre. Vous aviez un certain nombre d'orientations, et je ne contesterai jamais le fait que c'était un premier pas, très tardif, au-delà de 10 ans suivant la connaissance bien approfondie qu'au Québec nous avons de ce phénomène-là de la rareté de main-d'œuvre. Le vieillissement de la population, ce n'est pas depuis six mois. La croissance économique, ce n'est pas depuis six mois. La diminution de la population active, ce n'est pas depuis six mois. Et votre stratégie, elle était statique, passive, puis ça ressemblait davantage à une grande discussion qu'à un véritable plan pour renverser la tendance.

Et nous, notre vision, je l'ai mentionné, elle se veut proactive, elle se veut évolutive et surtout, par la voie de notre tournée provinciale, à l'écoute des besoins des acteurs et des partenaires du marché du travail. Et c'est la raison pour laquelle on a entrepris le changement de paradigme au sein du ministère, incarné par la Grande Corvée.

Pour le bilan de la stratégie, je répondrais à ma collègue que j'ai une rencontre le 10 juin avec la Commission des partenaires du marché du travail et j'aurai un bilan de ce que la stratégie pouvait proposer, et, par la suite, notre plan d'action en matière de main-d'œuvre qui va tenir compte de l'ensemble des commentaires de tous les acteurs et partenaires répartis sur le territoire québécois... nous auront permis... On va alimenter notre plan d'action et on le proposera au moment opportun, après avoir fini nos consultations et notre tournée. Merci, Mme la Présidente.

Mme Sauvé : Mme la Présidente, je suis très surprise d'entendre ce que j'entends, parce que clairement il y a une volonté... je vais faire attention à mes mots parce que je ne veux pas prêter d'intentions, je connais bien les règles, mais ce que j'entends, c'est quand même possiblement de mettre de côté, on va dire comme ça, la Stratégie nationale de main-d'œuvre, s'attarder à ce qu'il y ait un comité national pour suivre la chose... et c'est certainement là, on parlait de reddition de comptes, un indicateur de l'intention à suivre.

Moi, quand on fait un certain procès de cette mobilisation de tous les acteurs du marché du travail, une stratégie nationale qui a mis dans une mobilisation sans précédent lors du rendez-vous de la main-d'œuvre, la réflexion de tous les acteurs, syndicats, patrons, les entreprises de toutes tailles, le secteur de l'éducation... Je regarde les 47 mesures de la Stratégie nationale de la main-d'œuvre, qui est très transversale, qui se préoccupe bien sûr de la pénurie de main-d'œuvre dans l'entreprise... parce que je sens que la Grande Corvée, c'est vraiment ciblé à l'entreprise et c'est très bien, mais il faut voir plus large.

Alors, quand on dit que c'est théorique, qu'il n'y a pas de mesures concrètes, c'est 47 mesures très concrètes, transversales à l'ensemble des secteurs, dont l'éducation et la santé, et cette stratégie a été saluée par l'ensemble des acteurs et partenaires du marché du travail. Alors, de dire tout de go que ce n'était pas très bon et théorique, c'est de dire que l'ensemble des partenaires du marché du travail se sont trompés. Donc, j'amènerais quand même le ministre à une certaine prudence.

Toujours dans mes suivis, on parle maintenant de solidarité sociale. Alors, je laisse un peu le côté de l'emploi, mais j'y reviendrai très certainement. Et là il y a un dossier qui me touche vraiment de façon particulière, et je vais vouloir vraiment, vraiment entendre le ministre là-dessus, c'est la suite du plan de lutte à la pauvreté, le troisième d'un gouvernement libéral. Et lié à ça, il y avait bien sûr la situation du revenu, la prestation de solidarité sociale pour les personnes handicapées. Quand on a fait nos demandes de renseignements particuliers pour connaître, dans le fond, la nouvelle réalité des prestations de solidarité sociale pour les personnes handicapées, on a vraiment demandé s'il y avait une distinction entre les personnes handicapées, hébergées en ressources intermédiaires, comparativement à un milieu familial. Et je vous lis telle quelle la réponse, Mme la Présidente : «Les prestations de solidarité sociale pour les personnes handicapées, hébergées en ressources intermédiaires, en milieu familial sont les mêmes.»

Alors, j'aimerais entendre... c'est un commentaire, question. J'aimerais entendre le ministre me dire : Est-ce qu'effectivement c'est ça, c'est du pareil au même?

M. Boulet : Mme la Présidente, en février 2018, suite à l'augmentation des prestations de 73 \$ par mois au Programme de solidarité sociale, les prestataires hébergés en ressource intermédiaire type familial ont immédiatement eu une augmentation équivalente de leur contribution pour frais d'hébergement, conformément au montant qui était établi par règlement du ministère de la Santé et Services sociaux, soit 215 \$ à l'époque. Donc, un prestataire en ressource intermédiaire verse la totalité de sa prestation et reçoit un montant mensuel pour ses dépenses personnelles.

En réaction, le ministère avait donné la directive aux établissements de ne pas hausser les contributions, permettant ainsi aux adultes de conserver la hausse totale des prestations et ainsi de bénéficier d'une allocation pour dépenses personnelles mensuelles allant jusqu'à 288 \$ par mois. À la suite des travaux, il a été décidé par ma collègue responsable des Aînés et des Proches aidants d'assurer un traitement équitable en prévoyant une allocation pour dépenses personnelles de 245 \$ par mois à l'ensemble de la clientèle hébergée prestataire de l'AFDR ou non.

Bon, je sais que cette décision ne fait pas l'unanimité. Selon les données de la RAMQ et du ministère de la Santé et des Services sociaux, il y en aurait 6 780, adultes prestataires en ressource intermédiaire, et 6 682 personnes prestataires ou non en RTF, pour un potentiel total de 13 462 prestataires. Donc, on est soucieux du sort de ces personnes-là qui sont évidemment vulnérables.

À la suite des travaux de ma collègue à la Santé et des Services sociaux, auxquels je réfère, on a convenu de régler une inéquité qui avait été créée par l'ancien gouvernement, puis l'uniformisation à 245 \$ représente une augmentation de 30 \$ par mois par rapport à ce que l'ensemble des personnes hébergées recevaient en janvier 2018. Et là il y a une augmentation annuelle de 10 \$ qui est prévue jusqu'en 2023, soit 285 \$ de plus à terme.

Alors, on poursuit encore les discussions avec nos collègues du ministère de la Santé et des Services sociaux. Merci, Mme la Présidente.

Mme Sauvé : Merci, Mme la Présidente. Alors, dans le fond, avec l'éclairage que nous donne le ministre, on comprend bien effectivement qu'il y a une distinction, mais il y a une partie de l'histoire qu'il a racontée qu'il manque. Il y a un chapitre de l'histoire qu'il manque. Il a parlé des directives que l'ancien gouvernement... donc on était au gouvernement... qu'on avait émises. Et il y avait effectivement, pour les personnes qui sont hébergées en ressource intermédiaire, il y avait une directive temporaire à l'époque qui faisait en sorte que, par mois, la reconnaissance de leurs dépenses personnelles passait de 215 \$ à 288 \$.

Ensuite, le chapitre qui a été sauté, je vais y revenir, mais le ministre est allé tout de suite en parlant de sa collègue ministre des Aînés qui a augmenté de 10 \$ par année, là, la reconnaissance des dépenses pour ces personnes hébergées en RI. Dans les faits, le chapitre qu'il manque, c'est que la directive temporaire que nous, nous avons mise en place pour tenir compte de la réalité des personnes handicapées en ressource intermédiaire, l'augmentation de 215 \$ à 288 \$, qui était une directive du printemps dernier, ça a été annulé en février 2019.

Il y a eu l'annulation de cette directive temporaire et donc, du même coup, la hausse qui était prévue dans le plan de lutte à la pauvreté, la hausse qui était prévue de 73 \$, qui était accordée en 2018. Alors donc, j'espère bien que le ministre travaille à régler une injustice sociale, mais il est faux de dire qu'on est dans la bonne voie, parce qu'il y avait une directive que nous avons mise en place et qui méritait un règlement.

Dans le fond, ce qu'a fait le ministre, suite au plan de lutte à la pauvreté, pour tenir compte de l'augmentation de la prestation de solidarité sociale... Il y avait deux règlements à être émis, il en a émis un seul. Et donc le deuxième, qui aurait dû prendre en compte la directive temporaire et la concrétiser dans un règlement à la *Gazette officielle*, bien, ce règlement-là, on l'attend toujours.

Alors donc, ça fait en sorte... et il y a eu des articles dans les journaux. Il y a eu vraiment des parents qui se rendent compte que les frais d'hébergement pour leurs parents qui sont hébergés en RI ont augmenté. Pourquoi? Conséquence de tout cela.

Alors, le ministre le dit, c'est plus de 6 000 personnes âgées dans les RI qui se voient pénalisées parce qu'une injustice sociale... faute d'avoir publié un règlement sur deux. Alors, il faut aller en accéléré. Qu'est-ce que le ministre a à répondre à ça?

• (11 h 50) •

La Présidente (Mme Isabelle) : Il vous reste 35 secondes.

M. Boulet : Simplement, Mme la Présidente, redire à quel point on veut lutter contre... quelle que soit la forme de marginalité qu'elle soit. Le plan d'action gouvernemental pour l'intégration économique et la participation sociale, on y voit. Il y a un règlement.

Le deuxième, on est en analyse et, en temps opportun, on fera le suivi, mais je prends acte des remarques de ma collègue de Sauvé... de Fabre.

La Présidente (Mme Isabelle) : Merci. Merci, M. le ministre. Merci. Nous allons maintenant avec... Le temps est écoulé. Nous allons maintenant avec le troisième groupe... c'est-à-dire le troisième bloc du gouvernement, avec le député d'Orford. Vous avez 8 min 30 s.

M. Bélanger : Merci, Mme la Présidente. Je tiens à remercier et saluer notre ministre et aussi tout le personnel de fonction publique qui effectue un travail remarquable, collègues, députés. J'ai aussi une pensée ce matin pour nos

collègues qui sont restés soit en région ou près de certaines municipalités qui font face aux inondations. Il faut comprendre qu'aujourd'hui, comme ça s'est stabilisé hier, il y en a plusieurs qui retournent à la maison et qui font face à un échec ou, en tous cas, toute une surprise. C'est souvent pour eux des économies d'une vie. Ça fait que j'ai une pensée pour eux autres.

Le sujet que je veux aborder, c'est la main-d'oeuvre expérimentée. Moi, dans Orford, on a beaucoup de main-d'oeuvre expérimentée. Il ne faut pas penser que c'est des gens qui sont à la retraite, c'est pour ça qu'ils sont âgés et expérimentés, parce que ça ne fait pas partie de mes citoyens. Et puis j'ai un peu un mea culpa à faire aujourd'hui, parce que les 30 dernières années, j'ai oeuvré en redressement d'entreprises.

Donc, j'ai eu des clients comme General Motors à Sainte-Thérèse, qui a fermé l'usine. Ça fait que ça représente des milliers et des milliers d'emplois. Il y a eu des redressements d'entreprises ou de l'automatisation qui se sont bien déroulés. On peut penser à Bell Canada, où on a fait... où j'étais responsable de la réorganisation, à travers le Canada, de tous les centres de distribution et les cueillettes. Donc, ce qu'on faisait, c'est qu'on transformait l'opération et ça représentait quand même beaucoup de coupures de main-d'oeuvre.

On peut penser à l'intelligence artificielle. Notre gouvernement a annoncé 320 millions d'investissements en intelligence artificielle. Ça va avoir un impact. L'intelligence artificielle et l'automatisation, ce que ça fait, souvent, ça simplifie, ou ça automatise, ou... dans le but d'éliminer des tâches qui sont fournies par du personnel, souvent, d'un certain âge, expérimenté et qui est payé à des salaires, souvent 20 \$ et moins.

Le bénéfice, c'est que, comme notre premier ministre le veut, on veut augmenter le taux horaire, de passer de 20 \$ à 30 \$ et 40 \$. Ça, c'est le bénéfice. Par contre, l'impact, c'est qu'on se retrouve avec une main-d'oeuvre expérimentée disponible sur le marché. Et si je peux prendre, exemple, dans ma circonscription, on a... actuellement, il y a 25,6 % de la population, des citoyens qui ont 65 ans et plus au sein de la MRC. Dans sept ans, on va approcher 40 %. C'est majeur, et, dans la circonscription d'Orford, l'autre particularité, il y a eu des entreprises comme la C.S. Brooks, la Divco et Québecor... Ce que ça a fait au cours des dernières décennies, il y a eu 5 000 emplois qui ont été perdus. Ça fait qu'il y a des familles que... ça a eu des impacts significatifs au niveau des familles, des impacts au niveau de l'économie.

Ça fait que M. le ministre, moi, j'aimerais savoir qu'est-ce que vous allez faire comme programmes ou comme services que vous pouvez offrir pour ces personnes-là qui sont souvent, là... il faut comprendre, ces personnes-là sont dédiées, ils sont fiables, hein? Ils n'ont plus de jeunes enfants à la maison, ça fait qu'ils ne risquent pas de rater l'arrivée au travail le matin parce qu'il faut qu'ils aillent les reconduire à l'école à cause de la neige. Donc c'est une main-d'oeuvre fiable. Moi, je les ai rencontrés, ils ont un désir de travailler. Ils aimeraient beaucoup savoir, M. le ministre, qu'est-ce que vous à leur offrir.

M. Boulet : Mme la Présidente, merci à mon collègue d'Orford. Encore une fois, j'apprécie ce type de question qui démontre votre connaissance du marché non seulement de votre comté, mais du marché québécois. Et les travailleurs, moi, je les appelle les travailleurs expérimentés. Ça fait partie d'un des bassins de main-d'oeuvre sous-représentée sur le marché du travail, et moi, j'ai toujours considéré ce bassin-là comme étant une de mes priorités. D'ailleurs, vous l'avez vu dans le dépôt du budget de notre collègue Eric Girard, il y a quelques semaines, il y a eu des mesures qui visent non seulement les travailleurs, mais qui visent aussi les entreprises pour les encourager à embaucher des travailleurs expérimentés. Et je vous rappellerai que, si le taux d'emploi des 60 ans ou plus du Québec rejoignait celui de l'Ontario, le Québec bénéficierait de 89 000 travailleurs de plus sur son marché du travail.

Donc, ce que mon collègue met en relief, c'est tellement essentiel et fondamental. On a parlé de 120 000 postes vacants dans les 10 prochaines années, mais là, actuellement, on bénéficierait de 89 000 travailleurs additionnels. Imaginez-vous l'impact que ça pourrait avoir. Et vous le dites, avec l'augmentation de l'espérance de vie, leurs charges familiales n'étant plus les mêmes, ces personnes-là sont disponibles pour enrichir le Québec, nos entreprises et enrichir leur environnement de travail.

Et je ferais référence aux deux mesures. Il y a le crédit d'impôt pour prolongation de carrière, qui permet aux personnes de bénéficier d'un incitatif fiscal pour prolonger leur carrière, et, pour les entreprises, il y a une réduction des charges de leur masse salariale par travailleur expérimenté. Et j'espère que j'aurai l'opportunité de les détailler un peu plus peut-être à une prochaine intervention.

La Présidente (Mme Isabelle) : Parfait. Il reste 2 min 19 s. Merci.

M. Bélanger : Merci, M. le ministre. C'est des très bonnes nouvelles, puis ce qui est l'impact... Ce qui me surprend beaucoup, c'est la disponibilité de cette main-d'oeuvre-là et l'impact que ça pourrait avoir au niveau des pressions sur l'immigration. Parce qu'on sait très bien qu'ils n'ont pas besoin d'immigrer, ils sont déjà là.

Moi, j'aimerais ça vous lire une note. On m'a envoyé ça, puis ça vient de ma circonscription, puis ça ne sera pas trop long. Mais plusieurs acteurs de ma communauté se sont réunis à l'initiative de la Coopérative de solidarité de services à domicile de Memphrémagog pour mettre sur pied un projet afin de répondre aux besoins des travailleurs expérimentés tant sur le plan du travail que de la flexibilité. En résumé, les travailleurs expérimentés qui le souhaitent pourraient offrir des heures de disponibilité afin de se rendre disponibles pour travailler, ayant ainsi la réponse à un besoin financier ou encore tout simplement pour rester actifs socialement — ça, c'est important, au niveau social — et contribuant au roulement économique de la communauté. Ce sont plusieurs personnes qui pourraient ainsi bénéficier de ce service : aînés dans l'impossibilité d'effectuer les travaux eux-mêmes, familles qui manquent de temps et souhaitent économiser. Les possibilités sont illimitées.

M. le ministre, comment pouvons-nous favoriser la réalisation de telles initiatives tout en permettant à nos travailleurs expérimentés de contribuer au marché du travail et ainsi répondre aux besoins de main-d'oeuvre?

La Présidente (Mme Isabelle) : Il vous reste 37 secondes.

M. Boulet : Merci, Mme la Présidente. En encourageant cette initiative-là, en la dénonçant à Services Québec et en voyant comment, et financièrement, et d'autres façons au niveau des ressources, on peut les aider à rencontrer leur objectif, quand on accumule l'ensemble de ce type d'initiative là que nous devons tous, dans la salle, encourager, on se donne un plan collectif qui est beaucoup plus valable pour régler notre problème de rareté de main-d'oeuvre. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Isabelle) : Parfait. Merci. Je veux juste souligner qu'à la demande du député d'Hochelega-Maisonneuve, M. le ministre, vous vous êtes engagé à nous remettre un document portant sur le coût-bénéfice de relancer des prestataires qui ont certaines pratiques, si j'ai bien compris.

Alors, compte tenu de l'heure, la commission ajourne ses travaux au mercredi 1er mai, après les affaires courantes, où nous poursuivrons l'étude du volet Emploi et Solidarité sociale. Alors, je vous souhaite bonne fin de journée à tous.

(Fin de la séance à 12 heures)